



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9452^e séance

Mercredi 25 octobre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Vieira	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Al Kaabi
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Zabolotskaya
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

La participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales : de la théorie à la pratique

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2023/725)

Lettre datée du 3 octobre 2023, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/733)

* Nouvelle publication, le 15 novembre 2023, pour raisons techniques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

La participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales : de la théorie à la pratique

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2023/725)

Lettre datée du 3 octobre 2023, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/733)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau qui sont dans la salle. Leur présence à cette séance souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, État plurinational de Bolivie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Pakistan, Panama, Royaume des Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Tonga, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela, Viet Nam et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge ; M^{me} Glivânia Maria de Oliveira, Directrice générale de l'Institut Rio Branco et représentante du Brésil en tant que garant à la table des négociations de paix entre le Gouvernement de la

République de Colombie et l'Armée de libération nationale ; et M^{me} Hala Al-Karib, Directrice régionale de l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Stella Ronner-Grubačić, Ambassadrice de l'Union européenne pour le genre et la diversité ; et S. E. M^{me} Nasria Elardja Flitti, Observatrice permanente adjointe de la Ligue des États arabes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/725, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, et sur le document S/2023/733, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 octobre 2023, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en portugais ; texte anglais fourni par le Secrétariat*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à informer le Conseil sur cette question vitale et de nous avoir rappelé la contribution essentielle que Bertha Lutz a apportée à la Charte des Nations Unies et aux droits de la femme.

(l'orateur poursuit en français)

Nombre des personnes présentes ont visité l'exposition présentée à l'extérieur du bâtiment de l'Organisation des Nations Unies et ont vu les images de ces femmes qui incarnent le programme dont nous discutons aujourd'hui. Des femmes qui luttent contre l'injustice, bâtissent la paix et prennent la place qui leur revient à la table des négociations. C'est là un aperçu de l'immense contribution des femmes à la paix et à la sécurité dans le monde. C'est aussi un témoignage du pouvoir de leadership des femmes.

Le monde doit en prendre note. Et il doit s'en inspirer. Car aujourd'hui, nous sommes au bord du précipice. Les conflits font rage. Les tensions montent. Les coups d'État éclatent. L'autoritarisme est en marche. La menace nucléaire prend de l'ampleur. Le chaos climatique exacerbe les problèmes de sécurité. Et la méfiance empoisonne les affaires mondiales et affaiblit notre capacité de réagir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant à l'état désastreux du monde dans lequel nous vivons : les dépenses militaires

ont atteint un niveau record ; l'ampleur des déplacements dus à la violence, aux conflits et aux persécutions a atteint un niveau record ; et le nombre de femmes et de filles vivant dans des pays menacés par les combats a augmenté de 50 % par rapport à 2017. Là où les guerres font rage, les femmes souffrent. Là où règnent l'autoritarisme et l'insécurité, les droits des femmes et des filles sont menacés.

Nous le voyons partout dans le monde. Au Soudan et en Haïti, où les femmes et les jeunes filles sont brutalisées et terrorisées par la violence sexuelle. En Afghanistan, où le déni des droits fondamentaux des femmes anéantit des vies et prive les populations d'une aide vitale. Et en Ukraine, où les femmes et les jeunes filles qui fuient l'invasion russe risquent d'être la proie de trafiquants et d'agresseurs. Au Moyen-Orient, où les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence, les effusions de sang et les déplacements forcés. Des femmes et des jeunes filles font partie des nombreuses victimes des atrocités brutales commises par le Hamas, et plus de la moitié des victimes des bombardements incessants sur Gaza sont des femmes et des enfants. Des dizaines de milliers de femmes enceintes essaient désespérément d'accéder à des soins de santé essentiels.

(l'orateur poursuit en anglais)

Face à ce sombre tableau, il est plus urgent que jamais de garantir la participation pleine et véritable des femmes à la paix et à la sécurité. Vingt-trois ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil, la participation des femmes devrait être la norme, et non une préoccupation secondaire. Or, tel n'est pas le cas. Dans le monde entier, les femmes sont à la tête de l'action menée en faveur de la paix, de la justice et des droits. Pourtant, bien trop d'organisations de femmes peinent à financer le travail essentiel qu'elles mènent, alors que les dépenses militaires s'envolent. Bien trop d'auteurs de violences sexuelles demeurent en liberté. Et les femmes sont laissées de côté dans bien trop de processus de paix. En effet, sur les 18 accords de paix conclus l'année dernière, un seul a été signé par une représentante d'un groupe ou d'une organisation de femmes. Malgré tous nos efforts, on ne comptait que 16 % de négociatrices et de représentantes dans les processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU.

Nous vivons dans un monde dominé par les hommes, et baignons dans une culture dominée par les hommes. Des siècles de patriarcat constituent un obstacle majeur à l'égalité des genres et, par conséquent, à une culture de paix. Partout dans le monde, les droits des femmes sont attaqués, de même que les personnes qui les défendent. Au moins sept femmes qui ont fait un exposé au Conseil l'année dernière ont déclaré avoir subi des représailles. La violence à l'égard

des femmes – en ligne comme hors ligne – est endémique. Elle constitue un obstacle majeur et un frein à la participation à la vie civile et politique. Au rythme actuel, il faudra attendre encore près d'un demi-siècle avant que les femmes ne soient équitablement représentées dans les parlements nationaux. Régler ce problème n'est pas une faveur faite aux femmes. C'est une question de droits, de justice et de pragmatisme. Se tenir aux côtés des femmes ne peut être que bénéfique pour le monde entier. Nous savons que les processus auxquels les femmes sont associées conduisent à une paix plus pérenne. Nous savons que les parlements où les femmes sont autant représentées que les hommes tendent à consacrer davantage de moyens à la santé, à l'éducation et à la protection sociale et à réduire la corruption.

Il y a des lueurs d'espoir. On trouve dans le rapport de cette année (S/2023/725) des bonnes pratiques et des exemples de réussite dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En Colombie, on observe une quasi-parité des genres dans les négociations de paix. En Iraq, en République centrafricaine et en Syrie, des auteurs de violences sexuelles sont traduits en justice.

L'ONU est déterminée à collaborer avec les pays pour faire progresser les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de nos opérations, nous venons en aide aux femmes, mettons en lumière le travail essentiel qu'elles accomplissent et faisons résonner leur voix. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a contribué à aider plus d'un millier d'organisations locales de femmes depuis sa création en 2016. Nous avons également progressé pour ce qui est de la représentation équilibrée des genres dans les missions de maintien de la paix. Il n'en reste pas moins que le monde doit de toute urgence combler le fossé qui existe entre les discours et la réalité en ce qui concerne la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le débat que nous consacrons chaque année à cette question est souvent celui qui compte le plus grand nombre d'interventions, mais les progrès tardent à se concrétiser, stagne, voire reculent. Il nous appartient dès maintenant de mettre en œuvre l'ensemble des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité – parce que les femmes en ont assez d'être exclues des décisions qui façonnent leur vie ; parce qu'elles en ont assez que leur travail ne soit pas reconnu ; parce qu'elles en ont assez des menaces et de la violence ; parce qu'elles en ont assez de promesses non tenues.

Les femmes exigent des mesures concrètes qui permettent d'aller réellement de l'avant.

Premièrement, il faut prendre des mesures pour que les femmes participent aux pourparlers de paix.

J'encourage les gouvernements qui contribuent à la médiation des conflits à fixer des objectifs ambitieux en ce qui concerne les femmes dans les équipes de négociation.

Deuxièmement, il faut mettre de l'argent sur la table. Si nous voulons être solidaires des actrices du changement, si nous voulons soutenir les femmes qui endurent des conflits, si nous voulons lever les obstacles à la participation et si nous voulons que les organisations de femmes obtiennent des résultats, nous ne devons pas lésiner sur les moyens.

Or, d'après les derniers chiffres, l'aide financière allouée à l'égalité des genres dans les situations de conflit est en déclin. J'exhorte les pays qui octroient une aide publique au développement à en consacrer 15 % à l'égalité des genres. De plus, 15 % des fonds destinés aux activités de médiation doivent servir à promouvoir la participation des femmes. J'engage également ces pays à allouer, au strict minimum, 1 % de l'aide publique au développement à l'assistance directe aux organisations de femmes qui se mobilisent pour la paix. La campagne « Invest-in-Women » (Investir dans les femmes) du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire vise à collecter 300 millions de dollars d'ici à la fin de 2025. J'invite chacun et chacune à consacrer toute son énergie à cet effort.

Troisièmement, nous devons prendre des mesures concrètes pour que les femmes participent pleinement, effectivement et sur un pied d'égalité à tous les niveaux de la prise de décisions concernant la paix et la sécurité, ainsi qu'à tous les échelons de la vie politique et civile. Cela suppose de promouvoir une représentation équitable des femmes au sein des administrations nationales et locales et des parlements.

J'ai été premier ministre et chef d'un parti politique. Je sais que les quotas, les objectifs et les mesures incitatives fonctionnent. Il nous faut une législation solide et complète pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, à la fois en ligne et hors ligne, et pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient leurs auteurs. Il nous faut aussi tirer le meilleur parti du Sommet de l'avenir, qui se tiendra l'année prochaine, pour faire avancer la question des femmes, de la paix et de la sécurité. En effet, le Sommet est l'occasion de réformer et de redynamiser le multilatéralisme pour qu'il permette de relever les défis d'aujourd'hui. En prévision du Sommet, la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix met le leadership et la participation des femmes au centre de la prise de décisions. J'invite le Conseil à examiner attentivement les propositions qui y sont faites.

Dans un monde en plein chaos, les minutes sont comptées avant le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Un quart de siècle suffit amplement pour réaliser des progrès. Il faut traduire l'énergie, l'engagement et l'attention de cette salle en changements sur le terrain et en argent sur la table. Ce n'est plus le moment d'hésiter, de tergiverser ou d'attendre. À compter d'aujourd'hui, nous devons soutenir les actrices du changement dont nous exposons fièrement les portraits à l'extérieur de ce bâtiment. L'état du monde l'exige. Et les femmes et les filles n'en attendent pas moins, et ce à juste titre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bahous.

M^{me} Bahous (*parle en anglais*) : C'est un honneur de présenter au Conseil de sécurité le rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2023/725). Je le fais avec angoisse en pensant au prix payé par les femmes et les filles face à la multiplication alarmante des conflits, à la croissance incessante des budgets militaires et à la montée de l'autoritarisme. Je le fais en ne sachant que trop bien que dans le contexte des horreurs et des cruautés qui sont infligées à l'humanité, les femmes et les jeunes filles restent largement exclues de toute prise de décisions, que ce soit à propos de la guerre et de la paix, de l'avenir de leur pays ou même de leur propre corps. Et je le fais néanmoins avec espoir et détermination, parce que le mouvement mondial des droits des femmes ne se laisse jamais décourager par les revers, parce qu'à chaque injustice, il gagne de nouveaux adhérents et son courage va croissant et parce qu'il reste le groupe le plus important et le plus fiable œuvrant en faveur de la paix.

Nous nous réunissons à un moment où les répercussions des conflits sur les femmes et les filles n'ont jamais été aussi flagrantes, et où le prix que nous payons collectivement pour avoir rejeté le rôle de premier plan que les femmes devraient jouer n'a jamais été aussi évident, alors que des millions et des millions de personnes souffrent des conséquences des guerres menées par les hommes.

À l'heure où nous nous réunissons, le Moyen-Orient est le théâtre d'une escalade tragique de la violence. À ce jour, plus de 1 400 Israéliens ont été tués par les terribles attaques du Hamas, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, et on estime à 200 le nombre d'otages restants, dont un grand nombre de femmes.

Gaza est la cible de bombardements dévastateurs et incessants qui ont fait plus de 6 000 morts, dont une majorité de femmes et d'enfants (67 %). ONU-Femmes estime qu'à

ce jour, cette situation a abouti à plus de 1 100 nouveaux ménages dirigés par des femmes et entraîné le déplacement de plus de 690 000 femmes et filles de leur domicile, les exposant à un risque accru de violence. Mais je veux être claire : tout acte de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle, doit être condamné sans équivoque, indépendamment de la nationalité, de l'identité, de la race ou de la religion des victimes.

Nous nous faisons l'écho de tous les appels à la libération inconditionnelle de tous les otages, à la protection de tous les civils, à un cessez-le-feu humanitaire et à une aide humanitaire immédiate, illimitée et durable pour les civils de Gaza. En outre, les auteurs de toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme doivent rendre des comptes et les négociations doivent reprendre en vue d'une paix durable pour les peuples palestinien et israélien. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'écouter les voix des femmes et de leur donner la possibilité de se faire entendre.

L'accent que nous mettons sur le Moyen-Orient souligne une fois de plus l'impératif d'une action collective et multilatérale en faveur de la paix qu'incarne le Conseil. Cette action n'a jamais été aussi urgente. Nous entendons dans un moment M^{me} Hala Al-Karib, qui nous rappellera la crise au Soudan et les souffrances endurées par les femmes dans ce pays. Son témoignage doit être entendu. De nombreuses femmes du Soudan et d'ailleurs nous disent qu'elles se sentent oubliées et non entendues, alors que les conflits s'enchaînent à la une des journaux.

Le rapport dont nous sommes saisis met en exergue l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une transformation critique de la participation effective des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix au cours de cette décennie. Il dresse le tableau d'un rétrécissement, dans plusieurs pays, de l'espace politique dont les femmes disposent pour participer à la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité, un rétrécissement qui intervient au moment même où le rôle moteur des femmes est le plus nécessaire.

Parmi les cinq processus de paix dirigés ou codirigés par l'Organisation des Nations Unies en 2022, par exemple, la représentation des femmes n'était que de 16 %, contre 19 % en 2021 et 23 % en 2020. Dans les processus de paix menés par les États Membres ou d'autres organisations, les femmes étaient presque totalement absentes. C'est le cas en Éthiopie, au Kosovo, au Soudan, au Myanmar et en Libye. La Colombie reste une exception positive, les femmes ayant atteint une quasi-parité dans les nouveaux cycles de négociations.

Il est inquiétant de constater que, 23 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous ne disposons pas de chiffres actualisés, complets, transparents et publics qui nous permettent de nous faire une idée de la représentation des femmes dans les pourparlers de paix. Même dans les dialogues nationaux à grande échelle, où l'inclusion devrait être primordiale et la parité réalisable, la représentation des femmes est tombée en dessous de 40 %, en moyenne, et dans certains cas, elle était beaucoup plus faible. Seul un tiers des 18 accords de paix négociés en 2022 comportait des dispositions relatives aux femmes ou à l'égalité des sexes.

Le rapport donne des exemples de ce qui fonctionne, en particulier au niveau local, où les femmes ont mené avec succès des négociations transversales pour garantir l'accès à l'eau et à l'aide humanitaire, ont négocié la libération de prisonniers politiques, ont contribué à la prévention et au règlement de conflits tribaux et ont servi de médiatrices pour obtenir des cessez-le-feu à l'échelon local et mettre fin aux violations commises contre les civils. Ces exemples doivent être reproduits au niveau national.

Dans ce rapport, l'ONU s'engage à atteindre une cible minimum initiale voulant qu'au moins un tiers des personnes participant aux processus de médiation et de paix soient des femmes, et réaffirme l'objectif de parité dans les processus politiques et électoraux.

Nous devons néanmoins reconnaître que la participation des femmes au maintien de la paix a augmenté. Au cours de l'année écoulée, les opérations de paix ont permis de réaliser de nombreux progrès. Elles ont mis en place des tribunaux itinérants pour juger les auteurs d'actes de violence fondée sur le genre dans les zones touchées par des conflits ; elles ont déployé des équipes de liaison féminines pour apprécier la situation des femmes et des filles dans les régions les plus isolées ; elles ont contribué à la libération et à la réintégration de centaines de femmes et de filles enlevées par des groupes armés ; elles ont associé des femmes à de nombreuses initiatives de paix locales et ont facilité la réinstallation des défenseuses des droits humains. Ces exemples doivent nous servir de source d'inspiration. Toutefois, à mesure que les opérations de paix se retirent, la capacité de l'ONU à surveiller et à protéger les droits des femmes devient plus limitée.

Nous avons besoin du leadership des femmes en ce moment. Pourtant, dans les pays touchés par un conflit, seuls 23 % des parlementaires et 20 % des ministres sont des femmes, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale. Je pense que ce n'est pas une coïncidence. Nous pouvons revoir ces chiffres à la hausse en fixant des quotas et en nous attaquant à la violence politique à l'égard des femmes et aux discours de haine fondés sur le genre, qui sont tous deux en plein essor.

Les femmes doivent être en sécurité. Le nombre croissant de cas où des réparations sont accordées aux victimes de violences sexuelles et le fait que les tribunaux nationaux et internationaux commencent à prendre en compte le crime de persécution liée au genre sont des éléments positifs. Toutefois, les milliers de violations des droits humains signalées chaque année dans les documents de l'ONU sont encore bien plus nombreux que les affaires ayant trait à la justice de genre qui ont été menées à bon terme.

Nous devons placer l'égalité des genres au cœur de l'allocation des ressources. L'aide bilatérale allouée à la promotion de l'égalité des genres dans les pays touchés par un conflit a connu un déclin en 2021, comme vient de l'indiquer le Secrétaire général. Le pourcentage de l'aide consacré à l'égalité des genres en tant qu'objectif principal s'est stabilisé à 6%, malgré les promesses faites d'y consacrer 15% ou plus. Ce déficit de financement intervient à un moment où la capacité d'atteindre les femmes et les filles, ou même de recruter des femmes dans le cadre de la fourniture de l'aide humanitaire, a été remise en question dans des pays comme l'Afghanistan et le Yémen, ce qui place la communauté internationale face à un cruel dilemme alors qu'elle essaie de respecter nos principes humanitaires.

C'est dans cette optique que dans son rapport, le Secrétaire général appelle les gouvernements à prendre des mesures supplémentaires pour aider les femmes défenseurs des droits de l'homme, faciliter l'évacuation et la réinstallation de celles qui courent un danger immédiat et élaborer des stratégies de soutien à long terme pour aider celles qui sont contraintes à l'exil. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en 2022, le Fonds des Nations Unies pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a ouvert un guichet de financement en faveur des défenseuses des droits humains, ce qui a permis d'aider 214 femmes et 553 personnes à leur charge en l'espace de quelques mois. Nous avons besoin de plus de mesures de ce type.

Je voudrais mettre en exergue cinq mesures porteuses de transformation à même de permettre que le débat public d'aujourd'hui marque une étape importante, au lieu d'être une simple répétition. J'invite tous les pays et toutes les organisations qui œuvrent en faveur de la médiation et des négociations de paix à les prendre au sérieux, et ce, de toute urgence.

Premièrement, nous devons fixer des cibles ambitieuses et mesurables en ce qui concerne la participation directe et effective des femmes aux délégations et aux équipes de négociation.

Deuxièmement, nous devons faire candidater et nommer des femmes aux fonctions de médiatrices en chef et d'expertes en médiation et ériger en norme la

représentation équilibrée des genres et l'inclusion de compétences spécialisées sur le sujet dans les équipes de médiation.

Troisièmement, nous devons consacrer au moins 15% des fonds alloués pour l'aide à la médiation à la promotion de la participation des femmes.

Quatrièmement, nous devons assurer le suivi du nombre et du pourcentage de femmes participant directement à ces processus de paix et en rendre compte publiquement et en temps réel.

Cinquièmement, nous devons veiller à ce que l'égalité des genres et les droits humains des femmes soient au cœur des accords de paix.

Pour terminer, je me joins à la présidence pour rendre hommage à la mémoire de la militante brésilienne Bertha Lutz, la plus éminente avocate des droits des femmes parmi les signataires de la Charte des Nations unies. Le mouvement des femmes lui doit une fière chandelle.

À l'heure où nous parlons, dans le monde entier, dans le cadre de nombreux crises et conflits en cours, des femmes continuent de risquer leur vie. Elles prennent soin de ceux qui les entourent, essayant de guider leurs familles, leurs communautés et leurs nations vers la paix. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas leur offrir le meilleur soutien possible. Elles nous montrent ce qu'il faut faire, et je salue leur exemple, tout comme je salue le rapport du Secrétaire général au Conseil, qui est une source de motivation, d'inspiration et de détermination pour le changement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Spoljaric Egger.

M^{me} Spoljaric Egger (*parle en anglais*) : Je remercie la République fédérative du Brésil d'avoir organisé cet important débat. Les événements en cours au Moyen-Orient, mais aussi dans d'autres régions du monde, nous rappellent avec brutalité à quel point les conditions humanitaires peuvent se détériorer rapidement. La situation désespérée actuelle évolue sous nos yeux. Il faut accorder rapidement un répit à tous les civils, où qu'ils se trouvent. Il est urgent que les belligérants continuent à faire preuve d'un minimum d'humanité, même dans les pires moments de la guerre.

Toutes les parties à un conflit doivent, en toutes circonstances, faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la protection des civils et le strict respect du droit

international humanitaire, notamment dans leur conduite des hostilités et dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Le plein respect du droit international humanitaire exige également que les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans toute leur diversité soient protégés de la même manière, qu'ils soient civils, combattants, blessés ou prisonniers de guerre.

Dans le cadre des conflits partout dans le monde, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne cessent de rappeler les règles de la guerre aux parties. Les lois sont claires : il faut protéger tous les civils et les infrastructures civiles, il ne faut pas recourir à des attaques aveugles ou disproportionnées, il ne faut pas prendre d'otages, il faut traiter les détenus et les prisonniers de guerre avec humanité et il faut permettre aux organisations humanitaires impartiales, telles que le CICR, de mener leurs activités sans entrave. En tant qu'organisation qui a pour mandat de jouer un rôle d'intermédiaire neutre, le CICR travaille régulièrement avec les parties pour obtenir leur accord afin que les civils puissent traverser les lignes de front en toute sécurité, que les personnes privées de liberté soient retrouvées et libérées et que les familles séparées par un conflit armé puissent être réunies.

S'agissant de ma première année en tant que Présidente du CICR, j'ai régulièrement constaté que les femmes et les filles sont gravement touchées par les conflits. Pourtant, les préjudices qu'elles subissent sont trop souvent considérés comme marginaux, et sont insuffisamment compris ou pris en compte. De nombreuses violations commises contre des femmes ne sont pas recensées et continuent d'être considérées comme des effets secondaires inévitables de la guerre. Il faut se pencher d'urgence sur la réalité que vivent ces femmes : les femmes tuées ou blessées à cause des répercussions des hostilités sur les services sanitaires ; les femmes qui ont subi des violences sexuelles et celles qui n'y ont pas survécu ; les femmes qui ont disparu et dont les familles cherchent d'urgence à connaître le sort ; les combattantes blessées et détenues et les femmes recrutées par des groupes armés comme non-combattantes.

Dans le courant de cette année, j'ai présenté au Conseil de sécurité le point de vue du CICR sur les incidences des conflits armés sur les femmes (voir S/PV.9276). Aujourd'hui, je voudrais approfondir ces messages et attirer l'attention sur trois domaines dans lesquels des changements s'imposent.

Premièrement, nous devons prévenir les préjudices causés par les actes de violence sexuelle et y remédier. La violence sexuelle est clairement interdite par le droit

international humanitaire. Et le respect du droit international humanitaire est un élément essentiel pour parvenir à une paix durable. Les États et les forces armées reconnaissent de plus en plus que tout processus de paix durable doit prendre en compte les violences sexuelles commises pendant les conflits et donner la priorité aux besoins de toutes les personnes rescapées. Il faut veiller à l'application du principe de responsabilité pour contribuer à prévenir la répétition de ces schémas de violence.

Toutefois, les actes de violence sexuelle continuent d'être commis fréquemment et en toute impunité. Les États doivent donc adapter leur législation nationale pour faire en sorte que la violence sexuelle soit toujours considérée comme un crime de guerre, prévoir des mesures spéciales de protection pour les victimes et les personnes rescapées et garantir le respect de leur vie privée. Ces lois doivent être connues, respectées et appliquées par les autorités compétentes. Les États doivent redoubler d'efforts pour promouvoir la retenue dans les rangs de leurs forces armées et de celles qu'elles appuient.

Deuxièmement, l'application fidèle du droit international humanitaire exige de comprendre les préjudices spécifiques subis par les femmes du fait des conflits armés. Les femmes et les filles se ressentent différemment des opérations militaires, notamment en ce qui concerne leur capacité de fuir, car elles sont plus susceptibles de s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées et peuvent avoir besoin d'une prise en compte particulière ; en ce qui concerne leur accès aux soins médicaux, car il est probable qu'elle ont moins de ressources financières pour faire face à une blessure ; et en ce qui concerne leur accès à des services de santé spécialisés, en particulier en cas de grossesse ou d'accouchement.

Le CICR collabore avec des experts juridiques et militaires pour comprendre ces impacts afin que les États puissent mieux s'acquitter des obligations que leur fait le droit international humanitaire de ne pas discriminer et d'atténuer les dommages causés aux civils. Les États peuvent combler les disparités fondées sur le genre dans les données opérationnelles relatives à la démographie des civils, à leurs schémas de vie, aux rapports de force dont ils font l'objet et aux risques auxquels ils sont confrontés. La participation des organisations locales de femmes, qui connaissent leurs communautés, est cruciale à cet égard.

Enfin, la pleine participation des femmes constitue une voie critique vers la paix. Chaque jour, le CICR constate que, dès lors qu'elles sont en mesure de participer véritablement et sur un pied d'égalité à l'économie et à la société, les femmes qui contrôlent des biens obtiennent des résultats

favorables à la résilience de l'ensemble de la communauté et améliorent les perspectives de paix. Respecter le droit international humanitaire et déployer une action humanitaire fondée sur des principes sert très avantageusement à protéger la vie et la dignité des femmes et à préserver leurs biens et les infrastructures critiques dont elles dépendent, ainsi que la cohésion et la confiance au sein de leurs sociétés.

Certains problèmes humanitaires cruciaux, qui touchent principalement les femmes mais ont des incidences sur des sociétés entières, ne sont pas suffisamment pris en compte actuellement. Par exemple, le fait de remédier à la question des personnes portées disparues et de permettre aux membres de leur famille de faire leur deuil est une des nombreuses étapes qui mène à la confiance, à la réconciliation et à la stabilité. J'ai parlé avec des femmes qui étaient en première ligne des négociations pour retrouver leurs proches disparus. Ces femmes sont de courageuses militantes et leaders. Leurs connaissances et le rôle qu'elles jouent pour influencer et mobiliser leurs autorités doivent être reconnus et honorés dans les négociations de paix.

Il y a une multitude d'étapes vers la paix, et les premières sont toujours humanitaires. Sans contribution directe des femmes, sans prise en compte de l'incidence spécifique qu'ont les conflits armés sur les femmes, et sans reconnaissance du rôle des femmes dans tous les aspects de leur société, les interventions en faveur de la paix ne seront pas à la hauteur et n'offriront donc pas suffisamment de perspectives de stabilité et de sécurité véritables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Spoljaric Egger de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} de Oliveira.

M^{me} de Oliveira (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de me joindre au Conseil de sécurité et aux représentantes de la société civile pour prendre part à ce débat sur le thème « La participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales : de la théorie à la pratique ».

Force est de reconnaître avant tout que, 23 ans après l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), nous avons progressé en ce qui concerne la compréhension de cette question et son intégration dans les priorités internationales et nationales d'un nombre croissant de gouvernements, des milieux universitaires et de la société en général. Une ample littérature met en exergue le fait que les femmes, les jeunes et les enfants – comme nous l'avons entendu aujourd'hui – sont les principales victimes des conflits. Dans les situations de déplacements forcés, d'enlèvements et de violations sexuelles, de dégradation

de leurs conditions de vie et de renoncement à leurs projets et à leurs rêves d'avenir, les femmes voient leur vie bouleversée sur les plans matériel, social et psychologique, dans une spirale qui laisse des séquelles profondes et, le plus souvent, irréversibles. Pire encore, nombre de ces femmes finissent par augmenter le nombre catastrophiques des morts et des disparus.

Ce sont sans aucun doute les femmes qui paient le plus lourd tribut à la guerre, alors que, dans le même temps, ce sont elles aussi qui, comme nous le savons, sont plus susceptibles d'appuyer des formes de gouvernance et de coexistence inclusives, de favoriser l'investissement dans le développement durable et d'opter pour financer la paix au lieu de consacrer des ressources à la guerre. Ainsi, dans les études théoriques sur la paix et la sécurité, c'est très clair : le constat est simple et sans appel. Mais qu'en est-il de la réalité ? La transition de la théorie à la pratique reste marquée par des obstacles tant visibles qu'invisibles, des reculs, ou menaces de reculs, de la condition de la femme, des aggravations de leurs vulnérabilités, et une participation nettement insuffisante aux processus décisionnels.

La résolution 1325 (2000) a ouvert la voie et donné les outils nécessaires. Elle a favorisé les avancées normatives, mais l'application des normes ne suit pas le même rythme. La reconnaissance rhétorique ne suffit pas. Alors que nous suivons et observons avec inquiétude – et, comme l'a dit le Secrétaire général, nous sommes au bord du précipice – les risques graves qui pèsent de plus en plus sur la paix et la sécurité à divers endroits du monde, nous constatons que ce sont toujours principalement, voire exclusivement, des hommes que nous trouvons aux tables de négociation. Me vient à l'esprit une expression très simple et souvent utilisée : une image vaut 1 000 mots. Chaque jour, les journaux télévisés nous montrent de nombreuses images des hommes qui, en même temps qu'ils livrent la guerre, font paradoxalement office de négociateurs et de médiateurs pour la paix. Les images de femmes qui nous parviennent les présentent généralement comme des victimes de la tragédie, ou simplement comme prenant soin d'autres personnes, chez elles, dans des centres d'accueil ou dans des hôpitaux, faisant face à la douleur et au désespoir causés par des dynamiques qu'elles n'ont ni initiées ni appuyées.

Toutefois, je ne souhaite pas conclure mon intervention sur une note de découragement. Mon expérience à la table des négociations de paix entre le Gouvernement de la République de Colombie et l'Armée de libération nationale (ELN) m'inspire des paroles d'espoir et d'optimisme. Progresser sur la voie de la paix sur le territoire colombien, après des décennies de conflit, est d'une importance capitale pour cette nation sœur comme pour toute la région.

Plus important encore, notre région d'Amérique latine est à l'origine d'une dynamique de négociation qui pourrait servir d'exemple au monde entier. La présence différenciée et particulièrement notable de femmes au sein des délégations du Gouvernement colombien et de l'ELN est une réalité. Et, nous le savons, ce n'est pas la première expérience de la Colombie en matière d'inclusion et de diversité.

Le processus mené avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire intégrait déjà une perspective de genre exemplaire. Il a reconnu l'incidence disproportionnée qu'a eu le conflit sur les femmes et fait effectivement figurer les questions de genre à la table des négociations et dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable signé en 2016. Je voudrais, très brièvement, mentionner, par exemple, l'ouverture récente de la macro-affaire n° 11 qui, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix de 2016, va traiter de cas de violations sexuelles et d'autres types de violence fondée sur le genre, ce qui est très important.

Dans le cadre du processus avec l'ELN, que j'ai l'honneur d'accompagner, ce dont je suis profondément reconnaissante, les femmes sont également présentes en tant qu'architectes et promotrices de la paix. La délégation nationale cherche à garantir la parité, avec la contribution de dirigeantes autochtones et afro-colombiennes, de défenseuses des droits humains, d'observatrices militaires et de police, et de représentantes d'entités religieuses et d'initiatives privées, entre autres entités. Du côté de l'ELN, les femmes sont également présentes de manière significative.

L'accord historique conclu au Mexique au début de l'année, qui a fixé l'ordre du jour définitif des négociations, a établi que le dialogue s'inscrirait dans une perspective de genre et de droits des femmes et tiendrait compte des recommandations et des instruments nationaux et internationaux visant à accroître la participation des femmes à la construction et au maintien de la paix.

Après quatre cycles de négociations, le dialogue progresse de façon encourageante. Pour la première fois, les parties ont pu convenir d'un cessez-le-feu de 180 jours et le faire entrer en vigueur, le but étant de le maintenir. Elles ont également créé le Comité national de participation, qui s'emploie depuis le 3 août à organiser de vastes consultations dans tout le pays. Le Comité national de participation – il est important de le souligner – est composé de 30 secteurs et de 82 membres, dont 38% de femmes.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma tristesse et ma solidarité avec toutes les femmes et toutes les filles victimes des tragédies passées et actuelles. Aujourd'hui,

je pense en particulier aux femmes et aux filles d'Israël et de Palestine. Me reviennent à l'esprit les paroles du Président Lula da Silva, que le Ministre des affaires étrangères Mauro Vieira a rappelées hier lors du débat sur le Moyen-Orient : « Il faut un minimum d'humanité dans la folie de la guerre ». (*S/PV.9451, p. 13*)

Je souhaite également rendre hommage aux Colombiennes courageuses qui ont connu les horreurs de la violence et la douleur de la perte. Je vais les nommer pour leur donner un visage et reconnaître le pouvoir de chacune d'entre elles, qui sont assises à la table du dialogue, que j'ai l'honneur d'accompagner. Je veux parler de Silvana, Isabel et Consuelo, représentantes de l'ELN ; de Claudia et Violeta, militantes de la paix ; d'Olga, Nigeria, Dayana, Rosmery et Adelaida, représentantes du Gouvernement ; de Loreto et Angela, qui travaillent pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; de Marit et Helietta, qui sont norvégienne et mexicaine ; et enfin, de María Paz, qui appuie directement le chef de la délégation du Gouvernement et dont le nom nous inspire toujours à la table du dialogue.

Je voudrais mentionner en particulier la sénatrice María José Pizarro, Vice-Présidente du Sénat de la République de Colombie et membre de la délégation du Gouvernement colombien. Elle-même victime de la violence, elle s'est exilée très jeune, après l'assassinat, à l'âge de 38 ans, de son père, Carlos Pizarro, commandant en chef du Mouvement du 19 avril, qui avait signé un accord de paix et risquait la mort. Aujourd'hui, la sénatrice Pizarro, qui joue un rôle clef dans le processus avec l'ELN et en œuvrant pour la paix, les droits des victimes et les droits des femmes, des jeunes et des communautés ethniques en Colombie, mène avec tant d'autres femmes, à la table du dialogue et au-delà, un combat déterminé. Ce faisant, la sénatrice propose, en concertation avec divers forums de femmes en Colombie, de s'employer à féminiser le processus, de promouvoir une paix créative et de prendre en compte la voix des femmes qui, dans les différentes régions du pays, mettent leur cœur et leur vie au service de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} de Oliveira de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Al-Karib.

M^{me} Al-Karib (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter un exposé aux membres aujourd'hui.

Je m'appelle Hala Al-Karib. Je suis Directrice régionale de l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique, un réseau d'une centaine d'organisations de femmes de toute la région.

Le débat public d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir à l'urgence de ce sujet et à la raison pour laquelle les droits des femmes doivent occuper une place centrale dans le processus de règlement de tout conflit ou de toute crise. Malheureusement, mon pays, le Soudan, illustre de manière frappante ce qu'il advient lorsque ce n'est pas le cas.

Le conflit actuel au Soudan est la conséquence de décennies de violence contre les civils, une violence qui touche presque tous les aspects de la vie des femmes. Pendant cette période, mon peuple a été victime d'atrocités de masse et de violences, y compris de violences sexuelles et de viols. Ces atrocités ont été commises sous Omar Al-Bashir, qui dirigeait un régime militarisé s'appuyant sur les Forces armées soudanaises et des milices armées telles que les janjaouid au Darfour, qui sont devenus par la suite les Forces d'appui rapide.

Les manifestations de masse dirigées par des femmes et des jeunes qui ont débuté en décembre 2018 et ont conduit à la chute d'Al-Bashir étaient, en partie, une réponse directe à la façon dont le corps et la voix des femmes avaient été systématiquement attaqués pendant plus de 30 ans. En 2019, le Conseil a entendu un exposé de la manifestante soudanaise Alaa Salah (voir S/PV.8649), qui était une voix parmi tant d'autres appelant à la liberté, à la paix et à la justice.

Si Al-Bashir a été chassé du pouvoir par ce mouvement dirigé par des femmes, aucun autre changement n'est intervenu. Les autorités de transition ne se sont pas attaquées aux problèmes de la violence systémique, notamment au Darfour ; de la répression des manifestants ; de la discrimination contre les femmes et de l'impunité qui gangrène le Soudan. Dans certains cas, les responsables ont été nommés à des postes de haut niveau au sein du Gouvernement.

La prise du pouvoir par les militaires qui s'en est suivie montre qu'il ne suffit pas d'accorder un intérêt de pure forme au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sans insister sur les droits des femmes et leur participation véritable aux processus politiques et de paix, pour venir à bout du statu quo patriarcal répressif.

Une nouvelle guerre a éclaté en avril, qui a cette fois atteint Khartoum. La nature sexospécifique du conflit est devenue évidente quelques heures seulement après le début des combats. Le premier cas de viol collectif a été signalé le 15 avril à midi au domicile d'une femme à Khartoum. Alertés par ses cris, des voisins ont commencé à se rassembler et les auteurs, identifiés comme étant des soldats des Forces d'appui rapide, ont rapidement pris la fuite. Le même jour, deux autres femmes ont été victimes de viols collectifs chez elles, dans le même quartier.

À partir de ce jour, des faits de violence sexuelle et d'enlèvement n'ont cessé d'être signalés aux organisations de défense des droits humains et de femmes. Les femmes ont été victimes d'atrocités brutales, de tortures et de la traite aux mains des Forces d'appui rapide dans l'agglomération de Khartoum et à Nyala, dans le Darfour méridional. La brutalité de Forces d'appui rapide est apparue au grand jour dans la ville de Geneina, dans le Darfour occidental, où elles ont violé des femmes massalites et membres d'autres tribus autochtones africaines devant leurs familles, qu'elles ont ensuite tuées. Plus de 4 millions de femmes et de filles sont aujourd'hui exposées à la violence sexuelle au Soudan et d'innombrables autres ont été massacrées.

Tant les Forces armées soudanaises que les Forces d'appui rapide ont commis de graves violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Tout en appelant les deux parties à mettre fin à de tels actes, les experts de l'ONU ont exprimé leur inquiétude face aux informations persistantes faisant état de violations généralisées commises par les Forces d'appui rapide, qui font notamment subir aux femmes et aux filles des disparitions forcées, des agressions sexuelles, des faits d'exploitation et d'esclavage sexuels, du travail forcé et des détentions dans des conditions inhumaines ou dégradantes. La peur de la stigmatisation et des représailles fait que nous ne connaissons même pas l'ampleur réelle des violations. Ces attaques généralisées et motivées par des considérations ethniques, notamment les violences sexuelles, pourraient être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. À mon avis, les attaques ciblées perpétrées contre des communautés spécifiques à Geneina représentent également un risque sérieux de génocide. Après avoir subi des actes de violence et de torture de la part des Forces d'appui rapide, un certain nombre de ces femmes et de ces filles se sont suicidées. En outre, l'accès des femmes aux soins de santé, en particulier à des services complets en matière de santé sexuelle et reproductive, est limité, en partie à cause du manque de personnel qualifié ainsi que des attaques et occupations d'hôpitaux.

Des millions de femmes ont également perdu leurs moyens de subsistance, ont été déplacées et dépendent désespérément de l'aide humanitaire à cause de la guerre. Cependant, le manque de financement, le refus des Forces armées soudanaises d'autoriser l'accès à l'aide humanitaire et l'imposition d'autres obstacles ont sérieusement entravé la capacité des agents humanitaires à atteindre les personnes dans le besoin. En outre, l'acheminement de l'aide humanitaire tient rarement compte du point de vue des femmes,

malgré le rôle prépondérant qu'elles jouent dans toute intervention. La souffrance des femmes au Soudan est le reflet de la souffrance des femmes dans toute l'Afrique. Nous sommes traitées comme des dommages collatéraux plutôt que comme des actrices de notre propre vie. Le principe sur lequel repose le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est qu'écarter les femmes – et leurs droits – du processus décisionnel ne fait qu'accentuer leur exclusion et prolonger la violence. Cela doit changer sans tarder. J'exhorte donc le Conseil de sécurité à prendre les mesures suivantes.

Le Conseil doit exiger une cessation immédiate des hostilités et l'instauration d'un cessez-le-feu général au Soudan en vue de mettre fin à toutes les violences prenant pour cible les civils et aux attaques contre les infrastructures civiles. Il doit souligner que les Soudanaises et la société civile soudanaise sont essentielles à tous les efforts de paix. Nous demandons une fois de plus que soit assurée une représentation effective continue des femmes, notamment des mouvements féministes, à hauteur de 50 % à tous les niveaux. Le Conseil doit demander à toutes les parties de garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et financer intégralement l'intervention humanitaire et les organisations de femmes. Il doit s'efforcer de faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris de violences sexuelles, répondent de leurs actes, et étendre le régime de sanctions en vigueur afin d'ajouter les violences sexuelles aux critères de désignation. Il doit renforcer le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan pour lui permettre de contribuer efficacement à la protection des civils et des droits humains, notamment les droits des femmes, et de consulter véritablement la société civile. Enfin, il doit condamner toutes les attaques et menaces dirigées contre les défenseuses des droits humains et les militantes de la paix, et lever toute restriction à leur espace civique et à leur droit de poursuivre leur travail essentiel.

Le conflit en cours au Soudan est dû à l'incapacité de défendre les droits des femmes et leur participation à l'édification de l'avenir de mon pays. J'exhorte la communauté internationale à ne pas répéter cette erreur dans d'autres crises. Nous devons tous faire preuve de solidarité avec les Palestiniennes, qui ont enduré l'occupation la plus longue au monde et qui sont maintenant prises au piège d'une crise de plus en plus grave à Gaza, et soutenir leurs appels en faveur de l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu. Nous devons appuyer les appels des Afghanes qui demandent que les Taliban rendent des comptes pour l'apartheid sexiste. Nous devons montrer aux femmes d'Éthiopie, du Myanmar, de Somalie, du Soudan du Sud,

d'Ukraine et du Yémen, ainsi qu'à celles qui sont impliquées dans tant d'autres conflits dans le monde, que leurs droits ne sont pas superflus. Et nous devons exiger de l'ONU qu'elle adopte une position de principe en veillant à ce que les droits des femmes et la participation pleine, égale et véritable des femmes figurent toujours au rang des éléments fondamentaux de tout processus de paix auquel elle apporte son appui. Nous devons préserver le principe central du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir qu'il ne peut y avoir de paix sans la protection des droits des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Al-Karib de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

C'est un honneur pour moi de présider le débat public de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration liminaire, et M^{me} Sima Sami Bahous de son exposé éclairant. Je remercie également de leurs importantes contributions au présent débat M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Hala Al-Karib, Directrice régionale de l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique, et l'Ambassadrice Glivânia Maria de Oliveira, représentante du Brésil en tant que garant à la table des négociations de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale.

Compte tenu des préoccupations actuelles concernant la capacité du Conseil de sécurité à agir de manière décisive sur de nombreuses questions urgentes, il semble opportun de rappeler l'ambition transformatrice originale, et non réalisée, de la résolution 1325 (2000). Les partisans de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qu'ils soient issus des gouvernements ou de la société civile, savaient que seule une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de sécurité, ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques de défense et de sécurité, pouvait garantir leur efficacité et transformer véritablement les structures de pouvoir traditionnelles. L'absence des femmes dans les espaces de décision où l'on débat des guerres et des conflits armés est incompatible avec la nécessité de promouvoir une culture de paix.

Les 10 résolutions existantes sur les femmes et la paix et la sécurité constituent un cadre essentiel pour les politiques nationales propices à la participation équitable des femmes à la paix et à la sécurité, qui doivent être suivies d'actions concrètes. Les femmes d'Amérique latine, d'Afrique et des pays en développement en général ne sont pas suffisamment prises en compte dans les

textes et au cours des événements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Ce constat est particulièrement préoccupant compte tenu de la contribution fondamentale des femmes du Sud à la paix et à la sécurité dans leurs régions respectives. C'est également le cas ici, à l'ONU, où des générations de femmes, bien qu'en nombre insuffisant, ont laissé leur empreinte. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à l'une d'entre elles, Bertha Lutz, femme politique brésilienne et scientifique renommée. Dès 1945, à San Francisco, elle a joué un rôle essentiel en faisant de l'égalité des genres une condition préalable au fonctionnement de l'Organisation. Elle a défendu vigoureusement la formulation de l'égalité de droits des hommes et des femmes dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, ainsi que dans son Article 8. Cinquante-cinq ans avant l'adoption de la résolution 1325 (2000), Bertha Lutz et d'autres déléguées avaient compris que le Conseil avait besoin de la contribution des femmes pour éviter les horreurs d'une nouvelle guerre mondiale. Ce n'est donc que justice que le Brésil consacre sa présidence de ce débat public annuel à la mémoire d'une illustre Brésilienne, véritable pionnière du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Cependant, la vision de Bertha Lutz et d'autres femmes courageuses de son époque n'a pas encore été réalisée. La participation pleine, égale et véritable des femmes à la paix et à la sécurité internationales reste limitée, principalement à cause des structures économiques, politiques et sociales en place et des multiples formes de violence et d'intimidation, en ligne et hors ligne. Les questions de genre sont encore insuffisamment prises en compte, que ce soit dans le cadre de la prévention des conflits, de l'aide d'urgence ou du relèvement postconflit. Les débats sur le lien entre les normes de genre et les menaces contre la paix et la sécurité ont également été très rares au cours des 23 années depuis le lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour parvenir à l'égalité des sexes et renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité, il faut remettre en question et surmonter des normes et des stéréotypes de genre profondément ancrés qui perpétuent l'exclusion et la marginalisation des femmes. Aux côtés des organisations internationales et de la société civile, les États Membres doivent continuer d'œuvrer de concert et redoubler d'effort pour promouvoir des changements culturels et sociaux transformateurs qui favorisent les droits et la participation des femmes. C'est à nous tous, hommes et femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, qu'il incombe de créer une force audacieuse et unie en faveur de l'égalité des genres.

À cet égard, nous félicitons les signataires de la déclaration d'engagements communs pour leur plaidoyer

incessant en faveur d'une application généralisée des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. À ce jour, outre le Brésil, l'Albanie, les Émirats arabes unis, l'Équateur, les États-Unis, la France, le Gabon, le Japon, Malte, le Royaume-Uni et la Suisse ont adhéré à ces engagements. Nous appelons tous les membres du Conseil, et même tous les États Membres, à suivre cet exemple et à inviter davantage d'intervenantes à s'exprimer non seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais aussi à chaque séance. Une telle mesure peut sembler simple et sans conséquence immédiate, mais elle contribuera à faire de l'égalité des genres un objectif omniprésent et très visible dans l'ensemble du système des Nations Unies.

L'absence de financement adéquat et permanent limite l'impact du leadership des femmes dans la consolidation de la paix et dans les contextes de crises humanitaires. La prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire et les mécanismes financiers peut garantir l'allocation de ressources pour aider les femmes à contribuer au développement et à la stabilité dans leurs communautés. Le Brésil souligne l'importance des mécanismes de financement tels que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui a financé plus de 1 000 organisations de la société civile dans 43 pays.

Malgré toutes les restrictions qui leur sont imposées, les femmes ont apporté une contribution historique aux efforts de médiation à travers le monde. S'inspirant de Bertha Lutz, le Brésil est fier d'être membre du Réseau régional de médiatrices du Cône Sud, auprès duquel nous avons récemment nommé deux premières expertes. Nous avons également rejoint le Réseau ibéro-américain de médiatrices, une autre plateforme destinée à encourager une participation véritable des femmes aux efforts de médiation et de paix. Nous nous réjouissons à la perspective de rejoindre l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices et de commencer à apporter la contribution et la perspective très riche de l'Amérique latine aux initiatives internationales de médiation.

L'autre mesure importante, que j'ai le plaisir d'annoncer, est que le Brésil vient de lancer la première phase de son deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est le résultat d'efforts coordonnés entre plusieurs organismes publics, le Parlement et la société civile. Le plan couvre non seulement les mesures de politique étrangère, mais aussi un large éventail de questions d'importance majeure pour la société brésilienne, telles que la sécurité publique, la protection sociale, la participation politique et les droits des minorités. En ce sens, il va même plus loin que les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Compte

tenu de la priorité accordée par le Gouvernement fédéral à l'autonomisation de toutes les femmes, le deuxième plan d'action national adopte une démarche intersectionnelle et englobera les besoins spécifiques des femmes noires et autochtones, ainsi que des réfugiées et des migrantes, parmi d'autres groupes vulnérables. Nous continuerons de travailler avec la société civile, le Parlement, les groupes de réflexion et les universités pour formuler des mesures spécifiques et des mécanismes de suivi pour la mise en œuvre de notre deuxième plan d'action très ambitieux.

Pour terminer, je souligne que le renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions n'est pas simplement une entreprise quantitative. Il ne s'agit pas seulement de leur réserver des sièges à la table des négociations. Et il ne s'agit pas seulement d'une représentation symbolique. Il s'agit d'une tâche importante et essentielle qui contribue à l'efficacité et à la légitimité des efforts de paix et de sécurité à l'échelle mondiale. Il s'agit de remodeler fondamentalement le dialogue et les priorités, ainsi que la conception des politiques et les décisions qui en résultent. Les femmes apportent une multitude de solutions et d'approches innovantes, qui servent de catalyseurs pour des accords de paix et des stratégies de règlement des conflits durables, inclusifs et justes. Faire fi de leur contribution ou la sous-estimer n'est ni judicieux ni efficace. Veiller à ce que les femmes, indépendamment de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur classe sociale, façonnent les politiques a une incidence directe non seulement sur leur sécurité et leur bien-être, mais aussi sur ceux de la société dans son ensemble. Il y va de notre intérêt collectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Gabon.

M. Onanga Ndiaye (Gabon) : Je félicite votre pays, le Brésil, Monsieur le Président, pour l'initiative de cet important débat qui porte sur une des priorités de mon pays, le Gabon. C'est une occasion supplémentaire, à deux ans du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), de réaffirmer notre engagement en faveur de la pleine participation des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et de soutenir la reconnaissance de leur rôle central à tous les niveaux des processus de paix, de la prévention des conflits au relèvement postconflit, en passant par les efforts de médiation, de maintien et de consolidation de la paix.

Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Bahous, d'avoir clairement circonscrit les

enjeux et les perspectives de notre action. Je remercie également la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Spoljaric Egger, et l'Ambassadrice Glivânia Maria de Oliveira, ainsi que la représentante de la société civile, M^{me} Hala Al-Karib, pour leurs exposés édifiants et les importantes informations partagées.

Le renforcement de la participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales est une exigence pour parvenir à une paix durable dans un contexte international marqué par des crises multiples aux natures diverses et qui exigent de la communauté internationale des réponses concertées, solidaires et, surtout, inclusives. Une fois de plus, le Gabon, mon pays, réaffirme avec conviction que les femmes ne doivent plus systématiquement payer le plus lourd tribut dans les contextes de conflits armés. Elles doivent faire partie de la réponse en participant pleinement à tous les processus de paix et de prise de décision.

Le plaidoyer de la communauté internationale en faveur de la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices clefs des processus de paix a progressivement atteint une résonance significative. Cependant, 23 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes continuent d'être les victimes principales des situations de conflits armés et demeurent sous-représentées ou marginalisées dans les principales sphères de décisions. Dans plusieurs régions du monde, on note encore une persistance des violences à l'égard des femmes et de la violation de leurs droits, en particulier dans les régions en proie à l'instabilité et aux conflits. Nonobstant ce constat affligeant, les femmes de tout âge ne cessent de démontrer, en tous lieux, qu'elles restent debout et qu'elles ont un rôle crucial à jouer pour prévenir les conflits et plaider en faveur d'une paix durable, en tant que vaillantes artisanes de paix et de développement. Mon pays reste convaincu que reconnaître aux femmes leur place centrale dans un contexte de paix constitue un catalyseur non seulement de leur autonomisation, mais également de la dynamisation des paysages socioéconomique et politique, tout en les prédisposant aux modes de règlement pacifique des différends qui pourraient survenir. C'est pourquoi le Gabon reste résolument engagé, aux côtés de la communauté internationale, à réduire les inégalités hommes-femmes, à renforcer le leadership et la résilience des femmes et à promouvoir leur participation dans tous les processus de prise de décision.

Lors de notre présidence du Conseil de sécurité en octobre 2022, nous avons organisé un débat public similaire annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.9158) et mis en exergue l'importance de renforcer la résilience et le leadership des femmes comme moyen de parvenir à la paix dans les régions en proie aux groupes armés. Notre objectif principal demeure d'aller au-delà

des mots et de donner une réelle visibilité aux femmes dans leur capacité à se relever, à prendre leur destin en main et participer à l'élaboration de leur narratif. Un des messages clefs de ce débat consistait à souligner la nécessité de s'appuyer sur une approche axée sur les rescapés, leur protection, le renforcement de leur capacité de résilience et l'obligation de reddition des comptes pour mieux prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Car, nous le répétons, c'est en pansant les blessures invisibles causées par les guerres et les conflits armés, en apportant aux victimes les soins de santé mentale et le soutien psychosocial dont elles ont besoin, que nous nous tournerons résolument vers la réalisation de notre aspiration commune pour un monde en paix pour les générations présentes et futures.

C'est enfin pour nous l'occasion de réaffirmer que les femmes ont un rôle fondamental dans la dynamique du programme Faire taire les armes, initié par l'Union africaine et dans lequel elles ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions, en particulier sur le continent africain. Concernant le drame des enfants soldats, notre message sur ce sujet est clair, à savoir que la place des enfants, qu'il s'agisse de jeunes filles ou de jeunes garçons, est dans les écoles et non sur les champs de bataille.

Proner l'égalité des sexes et la participation substantielle des femmes, c'est faire le choix de la prévention des conflits armés. Promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, c'est garantir le renforcement de notre réponse contre la violence, contre la guerre et le patriarcat, afin d'aider à ce que les femmes ne soient pas intégrées dans des structures générant et soutenant les conflits. C'est pourquoi nous appelons à l'intensification des efforts consentis à l'échelle nationale, régionale et internationale en faveur de la mise œuvre globale, inclusive et efficiente de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions connexes. Dans le même élan, nous devons renforcer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les étapes des processus de paix et les efforts de prévention, de maintien et de consolidation de la paix.

Nous appelons également au renforcement du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, notamment dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et dans la coordination de leurs actions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'objectif étant non seulement de trouver des réponses adaptées et durables aux conflits, y compris à leurs causes profondes et à leurs effets négatifs, mais également à une intégration plus ample de la dimension genre dans les

mandats des missions de la paix des Nations Unies, particulièrement dans les situations de post-conflit.

En tant que pays leader des questions environnementales et climatiques, le Gabon se fait également le devoir de rappeler que, dans un contexte de crise climatique, les femmes sont les premières affectées par les impacts des changements climatiques, tels que la raréfaction des ressources vitales ou le déplacement massif et forcé de populations, qui aggravent les tensions et les conflits. Paradoxalement, ce sont elles qui sont les actrices clefs de l'adaptation et de l'atténuation des effets des changements climatiques, notamment via des solutions fondées sur la nature, comme l'agroécologie. Ceci renforce la nécessité de la participation des femmes pour prévenir les conflits et parvenir à une paix durable.

Que l'on ne s'y trompe pas, la prospérité et la viabilité de nos sociétés, tout comme la résilience de nos communautés, ne prendront forme qu'à l'aune de la place que nous accordons aujourd'hui aux femmes dans nos efforts collectifs aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour cela, le Conseil doit aller bien au-delà des bonnes intentions et traduire en actes concrets l'esprit de la résolution 1325 (2000). Ce sera là un gage d'efficacité et de durabilité de nos actions collectives, en phase avec les attentes et les aspirations légitimes des peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, alors que nous célébrons le vingt-troisième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général et M^{me} Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que toutes les intervenantes d'aujourd'hui, pour tous les efforts qu'elles fournissent afin de promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles.

En tant que premier pays à avoir adopté une loi globale sur les femmes et la paix et la sécurité, les États-Unis restent pleinement engagés à promouvoir la résolution 1325 (2000). Nous devons tous faire notre part pour être à la hauteur de cette résolution et des idéaux auxquels nous avons souscrit. Dans cette optique, l'administration Biden lancera dans le courant du mois la stratégie actualisée des États-Unis et le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, ce qui encouragera nos partenaires du monde entier à intégrer les principes de ce programme dans leurs politiques et stratégies.

Il est bien établi que la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix en tant que dirigeantes, négociatrices, soldates de la paix et artisanes de la paix augmente les chances d'instaurer une paix juste et durable. Cependant, il faut allouer plus de financements aux femmes et aux jeunes qui œuvrent à la consolidation de la paix, et les États-Unis espèrent que grâce à leurs efforts dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, des progrès seront réalisés dans ce domaine.

En outre, nous sommes fiers de nous être joints à de larges coalitions d'anciens et d'actuels membres du Conseil en signant la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous encourageons les nouveaux membres du Conseil de sécurité à faire de même. En tant que membre du groupe ayant pris l'engagement commun de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes déterminés à faire entendre la voix des femmes et à donner suite aux recommandations de la société civile.

Le rapport du Secrétaire général de cette année (S/2023/725) dresse un tableau sombre des risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées, notamment les enlèvements, la torture, les meurtres et la violence fondée sur le genre au Soudan, en Ukraine, en Syrie et dans le cadre d'autres conflits à travers le monde.

Le 7 octobre, lorsque le Hamas a lancé ses attaques terroristes barbares contre Israël, plus de 1 000 personnes ont été massacrées et des civils innocents ont été pris en otage et entre deux feux, notamment des femmes, des jeunes filles, des bébés et des femmes âgées. C'est révoltant, et rien ne justifie le terrorisme. Par ailleurs, nous savons que les femmes et les filles de Gaza, qui subissent la cruauté du Hamas depuis des années, ont un besoin urgent d'aide humanitaire et sont également victimes des actes odieux perpétrés par le Hamas le 7 octobre. Pour leur part, les États-Unis ont décidé de contribuer 100 millions de dollars supplémentaires aux activités d'aide humanitaire en faveur du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, et nous continuons de travailler sans relâche pour que cette aide parvienne aux personnes qui en ont besoin. Nous savons que cela est urgent.

Le fond du problème est le suivant. À l'heure actuelle, dans le monde entier, des femmes et des filles sont menacées par des conflits, des régimes répressifs et un mouvement croissant, coordonné et bien financé visant à faire reculer l'exercice de leurs droits humains. Ces femmes comptent sur nous, sur le Conseil et sur l'ensemble des États Membres. Alors que nous nous efforçons de faire progresser la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à la paix et

à la sécurité, nous devons placer la justice et la responsabilité au cœur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Les États-Unis saluent les efforts déployés par les États Membres pour améliorer la participation pleine et entière des femmes aux opérations de paix, en particulier aux postes de direction. Nous soutenons également l'appel lancé par le Secrétaire général à accroître la participation des femmes aux efforts menés à l'échelle locale pour répondre aux conflits, les atténuer et les régler.

Les États-Unis se félicitent également de voir que de plus en plus de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police atteignent les objectifs de parité fixés par l'ONU, y compris des pays avec lesquels nous travaillons en partenariat sur le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix, et nous espérons que cette tendance se poursuivra. Les États-Unis sont prêts à soutenir tous les États Membres dans l'adoption, la mise en œuvre, l'adaptation et la révision des stratégies et des plans d'action nationaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Ce faisant, nous aidons les femmes et les filles, en particulier dans les zones de conflit, à parvenir à la stabilité, à la prospérité économique et à la croissance future.

Partout où je vais, je me fais un devoir de rencontrer des dirigeantes, des défenseuses des droits humains et des militantes. Le mois dernier, j'étais au Tchad, où j'ai rencontré un groupe de Soudanaises qui ont fui un conflit brutal où les femmes et les filles sont victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles liées aux conflits. Dans leurs yeux, j'ai vu la souffrance et la peur. La même souffrance et la même peur que celles que j'ai vues dans les yeux des femmes que j'ai rencontrées en Ukraine et qui avaient subi des actes d'une cruauté inimaginable de la part des forces russes. Mais ces femmes, et toutes celles qui vivent en situation de conflit, sont aussi des exemples de force. Pour ne citer qu'un exemple, en Ukraine, les femmes ont fait preuve d'une résilience et d'un leadership extraordinaires. Les Ukrainiennes jouent le rôle de premiers secours, servent en première ligne dans l'armée, assument le rôle de chef de famille et se battent pour la justice et l'application du principe de responsabilité. Nous devons soutenir ces femmes, et toutes celles à la tête d'efforts destinés à fournir une assistance aux personnes dans le besoin, y compris les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits.

Les femmes et les filles du monde entier comptent sur nous, et nous devons leur faire clairement comprendre que nous sommes à leurs côtés et que nous les soutenons. Nous les soutenons aujourd'hui, nous les soutiendrons demain et tous les jours qui suivront.

M^{me} Al Kaabi (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier de leurs précieuses observations les personnes qui ont présenté un exposé, le Secrétaire général Guterres, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Bahous, la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Spoljaric Egger, l'Ambassadrice de Oliveira et M^{me} Al-Karib.

Dans le monde, le nombre de femmes et de filles vivant dans des régions touchées par un conflit a atteint 614 millions l'année dernière. C'est 50 % de plus qu'en 2017. Non seulement les femmes sont concernées par la prévention et le règlement des conflits, mais elles sont aussi des agentes de la paix dont le potentiel d'action doit être exploité. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que la participation des femmes ne reste pas reléguée au second plan ou ne se limite pas à un ajout après-coup, mais devienne au contraire le statu quo. À cette fin, les Émirats arabes unis souhaitent faire part de trois recommandations.

Premièrement, nous devons renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes au niveau national. Pour que les efforts de paix soient durables et pleinement représentatifs des intérêts de la population, il est indispensable d'impliquer les femmes et les membres des communautés locales. Cela permet non seulement de faire entendre des voix et des points de vue importants sur le processus, mais aussi de s'assurer que celui-ci est ancré au sein de la communauté qu'il entend aider. Nous sommes également favorables à l'adoption de mesures appropriées et ciblées, telles que la mise en place de quotas pour les postes politiques et de direction ainsi que pour les possibilités d'emploi et d'éducation, dans le but d'améliorer la situation des femmes et de faire progresser l'égalité. Aux Émirats arabes unis, par exemple, le quota de parité des sexes au Conseil national fédéral a largement contribué à garantir que les femmes non seulement bénéficient du développement de notre pays, mais aussi qu'elles en sont le moteur.

Deuxièmement, au niveau multinational, y compris au Conseil de sécurité, les institutions régionales et internationales doivent être façonnées par les points de vue des femmes. La prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité reste un moyen essentiel pour garantir que les points de vue des femmes et des filles font partie intégrante de la paix et de la sécurité. À cet égard, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, un groupe spécialisé d'experts du Conseil de sécurité, a joué

un rôle crucial pour permettre une meilleure compréhension du sort des femmes en temps de conflit, ainsi que de leur contribution à leur prévention et à leur règlement. En tant que Coprésidents du Groupe avec la Suisse pour cette année, nous avons constaté qu'il s'agissait d'un mécanisme utile pour faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les dossiers liés à un pays particulier et pour fournir des occasions de définir des priorités à l'échelle interrégionale. Mais ce n'est pas tout. Mieux faire comprendre la situation des femmes et des filles ne peut se faire par procuration. C'est en entendant directement les figures féminines de la société civile que l'on obtient des informations clés sur les efforts déployés sur le terrain. Il s'agit là d'un message important et collectif sur lequel nous insistons aujourd'hui, avec nos collègues signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, il a été prouvé que la participation des femmes dans tous les domaines, et pas seulement sur les aspects politiques, contribuait à la paix et à la sécurité. Dans les situations d'après-guerre, où les économies sont souvent sinistrées, la participation économique des femmes est une nécessité absolue, non seulement pour améliorer leurs moyens de subsistance, leur autonomie et leur autosuffisance, mais aussi pour tirer parti de leur capacité à contribuer à la reconstruction des communautés. Comme nous l'a dit M^{me} Bahous, l'ONU a annoncé aujourd'hui le triste chiffre de 1 100 nouveaux ménages dirigés par une femme à Gaza à la suite des pertes civiles, avec près de 4 000 enfants ayant perdu leur père. Gaza dépendra de ces femmes, non seulement pour reconstruire, mais aussi parce qu'elles assumeront seules la responsabilité et la prise en charge de celles et ceux qui auront survécu aux bombardements. Les partenariats peuvent également permettre aux femmes d'apporter des changements positifs dans tous les aspects du conflit que sont la prévention, la fourniture de secours pendant le conflit, la consolidation de la paix et le relèvement.

Les femmes trouveront un moyen de participer, comme elles l'ont toujours fait. Elles ont contribué à la toute première codification du droit international humanitaire lors de la première Conférence internationale de la paix de 1899, qui a débouché sur les Conventions de La Haye. Leurs actions et leurs points de vue sont inscrits dans l'ADN même des lois et coutumes de la guerre et des règles qui protègent tous les civils, hommes et femmes confondus, et que nous sommes tous tenus de respecter. Lorsqu'elles ne disposaient pas d'un espace de participation, les femmes et leurs alliés en ont créé, parfois par des moyens non conventionnels. Nous l'avons vu en Bosnie, au Libéria et en

Colombie. Nous pourrions sans aucun doute, dans les années à venir, en dire de même des Palestiniennes. Chaque jour où les femmes sont exclues est un jour où nous nous freinons dans la poursuite de nos objectifs communs en matière de paix et de sécurité. Pour que les choses changent, nous exhortons tous les États Membres à s'engager résolument et durablement en faveur de la participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales. Je voudrais terminer en citant une femme qui a refusé d'être exclue de sa société, Malala Yousafzai. Elle a déclaré :

« Il y a deux pouvoirs dans le monde. L'un celui de l'épée, l'autre celui de la plume. Il en existe un troisième plus fort encore que les deux premiers : celui des femmes ».

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général et toutes les intervenantes d'aujourd'hui.

Vingt-trois ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Royaume-Uni demeure résolument attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, nos acquis collectifs sont en train d'être réduits à néant. Les droits des femmes et des filles sont attaqués, et nous devons prendre de toute urgence des mesures coordonnées.

Dans l'esprit du thème du débat d'aujourd'hui, à savoir passer de la théorie à la pratique, je voudrais mettre l'accent sur trois domaines.

Premièrement, je voudrais parler de la participation. Nous savons que la participation des femmes augmente considérablement les chances de parvenir à une paix durable. Le nouveau plan d'action national du Royaume-Uni s'attache avant tout à traduire dans les faits la participation véritable des femmes. Et je remercie tout particulièrement M^{me} Oliveira et M^{me} Al-Karib des exposés qu'elles ont présentés aujourd'hui car, tout dernièrement, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a rencontré des artisanes de la paix soudanaises afin de bénéficier de leurs éclairages sur le renforcement de la participation des femmes. Le Royaume-Uni est également fier d'avoir aidé la Colombie à élaborer son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous saluons les amples consultations menées auprès des femmes et de la société civile.

Nous continuerons à plaider pour que les femmes assument des rôles de premier plan dans le règlement des conflits, y compris dans les processus de paix dirigés par l'ONU. En tant que signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité,

nous sommes déterminés à faire entendre davantage la voix des femmes et à donner suite aux recommandations de la société civile. Nous entendons des appels clairs à l'action de la part des femmes qui présentent des exposés au Conseil — qui viennent d'Afghanistan, d'Ukraine, de République démocratique du Congo, de Syrie ou d'ailleurs —, et nous devons traduire ces appels en actions concrètes.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question de l'autonomisation. Les organisations de défense des droits des femmes sont essentielles pour faire en sorte que les efforts de prévention et de règlement des conflits se poursuivent. Dans le cadre de notre stratégie internationale en faveur des femmes et des filles, nous avons lancé un programme de 46 millions de dollars pour appuyer les organisations locales de défense des droits des femmes partout dans le monde. Grâce à notre initiative de prévention des violences sexuelles en temps de conflit, nous plaçons les personnes rescapées au coeur du processus décisionnel et les encourageons à jouer un rôle moteur, avec l'appui d'un groupe consultatif spécial sur les personnes rescapées. Et en Ukraine, nous apportons nos compétences spécialisées en matière de violences sexuelles liées aux conflits et fournissons un financement de plus de 4 millions de dollars pour lutter contre la violence fondée sur le genre dans le pays et dans toute la région.

Troisièmement, je voudrais dire quelques mots sur la protection. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits. Du Soudan du Sud à Israël et Gaza, nous constatons les répercussions des conflits sur la vie des femmes. C'est particulièrement vrai pour les défenseuses des droits des femmes. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/725) souligne que 172 défenseuses des droits humains ont fait l'objet de représailles au motif qu'elles avaient coopéré avec l'ONU.

Aujourd'hui, nous avons entendu des recommandations claires et concrètes de la part du Secrétaire général, de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de beaucoup d'autres personnes. Engageons-nous à passer des paroles aux actes.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Brésil pour l'organisation de ce débat, ainsi que les intervenantes pour leurs contributions.

Afin de passer de la théorie à la pratique en matière de participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales, il est essentiel de parler avec les femmes directement concernées. Nombre de contextes à l'ordre du jour du Conseil témoignent de l'importance des contributions des femmes à la prévention des conflits, ainsi qu'à la recherche d'une paix durable.

Les représentantes de la société civile apportent une perspective clef aux travaux du Conseil. En souscrivant aux engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, la Suisse s'est engagée à amplifier leurs voix et à donner suite à leurs recommandations. Celles-ci doivent prendre une place majeure dans nos délibérations et dans la mise en œuvre de nos décisions.

Je vais me faire l'écho de deux femmes qui ont partagé leurs priorités dans cette enceinte, sous la présidence de la Suisse.

Premièrement, M^{me} Yasmeen Al-Eryani avait mis l'accent sur un espace civique accessible à toutes et à tous. Dans ses mots :

« Avec l'érosion générale de l'espace civique, le Yémen est le théâtre d'un recul sans précédent des libertés âprement gagnées des femmes. Je pense notamment à leur droit de participer au marché du travail et de jouer un rôle essentiel dans la revitalisation de l'économie. [...] Je pense également à la liberté d'agir en décideuses politiques, et pas seulement dans un rôle limité en termes de participation représentative, au droit d'organiser et de façonner des espaces civiques sans subir d'incitation à la violence, au droit à une éducation de qualité et de prospérer, à la liberté d'aller et venir et d'être présentes et visibles dans tous les aspects de la vie publique. Ces droits fondamentaux ne doivent pas être utilisés pour gagner de l'influence, et ils ne doivent jamais être l'objet d'un marchandage » (S/PV.9323, p. 6).

Deuxièmement, la participation des femmes est indispensable à la création d'une paix durable. La Suisse en est convaincue et soutient l'engagement des femmes pour la prévention des conflits et pour la cohésion sociale. Des progrès sont également nécessaires au niveau multilatéral. M^{me} Aïchatou Mounkaïla, Présidente du Réseau des organisations dirigées par des femmes du bassin du lac Tchad, a interpellé le Conseil comme suit :

« J'exhorte les membres du Conseil à insister sur la participation pleine, égale et significative et sur le leadership des femmes et des filles dans les réponses humanitaires, ainsi que dans les dialogues communautaires, la consolidation de la paix et les processus de négociation de paix à tous les niveaux » (S/PV.9327, p. 7).

De plus, les mécanismes institutionnels de participation des femmes doivent s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les groupes

historiquement marginalisés. Nigeria Rentería et Genith Quitiaquez l'ont souligné la semaine dernière lors d'un événement organisé par la Colombie et la Suisse sur le premier plan d'action national colombien pour l'application de la résolution 1325 (2000).

Le constat est clair : sans protection et prévention de la violence et des violations de leurs droits humains et du droit international humanitaire, les femmes ne peuvent pas participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie politique, sociale ou économique, en temps de conflit comme de paix.

Les violations les plus flagrantes se produisent chaque jour en Afghanistan, État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, où les Taliban ont institutionnalisé une discrimination et une persécution systématiques fondées sur le genre.

Chaque État a la responsabilité de prévenir les violations des droits des femmes et des filles, également dans l'espace digital. Les droits humains sont des droits inaliénables, auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination et indépendamment d'une appartenance à une minorité nationale, éthique, religieuse ou linguistique.

Près d'un quart de siècle après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la participation pleine, égale et significative des femmes à la consolidation de la paix ne devrait plus faire l'objet de débats. Toutefois, la réalité montre que nous sommes encore loin de cet objectif.

« Nous ne sommes pas ici pour demander, mais pour exiger », disait en 1969 Emilie Lieberherr, une militante suisse pour le droit de vote des femmes. Cela s'applique aussi à leur droit de participation aux processus concernant la paix et la sécurité internationales. En ce sens, il est impératif que nos délibérations et décisions soient guidées par les recommandations des femmes qui s'engagent avec le Conseil et avec l'ONU.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier le Brésil d'avoir organisé cet important débat public annuel.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son engagement à maintenir les questions de genre au centre des priorités mondiales. Nous adressons aussi nos remerciements à M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à M^{me} Mirjana Spoljaric Egger, Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, à M^{me} Glivânia Maria de Oliveira, Directrice générale de l'Institut Rio Branco, et à M^{me} Hala Alkarib,

Directrice régionale de l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique. Nous leur savons gré de leurs exposés circonstanciés et, surtout, de leur attachement à la cause défendue par la résolution 1325 (2000).

Durant la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité au mois de mars, nous avons rappelé que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la participation véritable et effective des femmes à ces processus devaient constituer notre priorité collective aux niveaux international, régional, sous-régional et national. L'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil a marqué une étape importante en soulignant clairement le rôle transformateur que les femmes peuvent jouer dans les processus politiques et socioéconomiques, ainsi que dans les questions de paix et de sécurité.

Comme l'indique le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/725), la mobilisation des femmes dans les processus de prise de décisions sur les questions liées à la paix, à la sécurité et à la prévention et au règlement des conflits, ainsi que leur participation effective aux opérations de maintien de la paix, constituent toujours un défi 23 ans après l'adoption de cette importante résolution. Les femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée, sous tous les aspects possibles, par les conflits armés dans le monde entier, en particulier en Afrique. Nous avons par conséquent le devoir de redoubler d'efforts, à titre individuel et collectif, pour accélérer la participation effective des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix.

Nous estimons que l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil, doit montrer l'exemple. Nous devons veiller à une prise en compte accrue des questions de genre dans toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Il importe tout autant de s'assurer que les parties aux conflits armés prennent elles-mêmes des mesures ciblées pour protéger les femmes, les filles et les enfants contre la violence fondée sur le genre.

L'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles au sortir d'un conflit est un outil fondamental pour leur permettre de contribuer au développement général de la société et, par là même, à l'instauration d'une paix durable. Il nous incombe de faire en sorte que la participation des femmes au processus de paix et de sécurité soit effective et véritable.

Au Mozambique, nous avons notre propre expérience, héritée de nos 10 années de lutte pour la libération. Cet esprit prévaut encore aujourd'hui. Nous sommes convaincus que les femmes sont des actrices et des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de la société, notamment la liberté, l'indépendance, la paix et le développement.

La parité des genres au sein du Gouvernement mozambicain est un gage de ces efforts les plus récents.

Aucun objectif de ce type ne peut être atteint sans la participation active et dévouée des femmes. À cet égard, je voudrais insister sur les débouchés socioéconomiques dont les ex-combattantes mozambicaines ont bénéficié dans le pays, dans le cadre d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) appuyé par l'ONU, qui s'inscrit dans le cadre de la mission politique spéciale des Nations Unies au Mozambique.

La mise en œuvre d'outils liés au processus de DDR, en particulier les projets de lutte contre la violence locale, permet aux composantes de ce processus dans les opérations de paix de mobiliser les femmes et de leur donner les moyens d'atténuer les conflits locaux, de prévenir le recrutement dans les groupes armés et de renforcer la résilience des communautés, notamment leur capacité d'intégrer les ex-combattants. Nous voudrions insister sur l'importance d'un processus de DDR qui tienne compte des questions de genre, grâce à la participation véritable des femmes à toutes les étapes de ce processus. C'est particulièrement indispensable au succès et à la durabilité des interventions liées au maintien de la paix et de la sécurité.

Comme l'indique à juste titre la note de cadrage (S/2023/733, annexe), des exemples toujours plus nombreux montrent que la participation véritable des femmes accroît les chances de succès et de viabilité des accords de paix. Conscient de la contribution indispensable des femmes à une paix durable, le Mozambique a imaginé et mis en œuvre plusieurs mesures, dont, premièrement, la nomination d'officières militaires à des postes clés, deuxièmement, la promotion du rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme, troisièmement, la promotion et le renforcement de l'égalité des genres au sein des forces de défense mozambicaines, et quatrièmement, la mobilisation active des femmes dans l'ensemble du processus d'application de la résolution 1325 (2000). Il va de soi que la participation d'un plus grand nombre de femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix se traduit par des missions de paix plus efficaces.

Je voudrais conclure en réaffirmant le ferme engagement du Mozambique à respecter la lettre et l'esprit de la résolution 1325 (2000).

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés et de leur évaluation de la situation actuelle le Secrétaire général António Guterres, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Sami Bahous, la Présidente

du Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Spoljarić Egger, la Directrice générale de l'Institut Rio Branco, M^{me} Glivânia Maria de Oliveira, ainsi que la représentante de la société civile.

En tant que pays doté d'une législation parmi les plus avancées en matière de protection des droits des femmes, la Russie est favorable à la participation des femmes aux processus de maintien de la paix dès les négociations, ainsi qu'à leur contribution au règlement des problèmes de sécurité et des conflits armés et au relèvement après un conflit. La participation des femmes permet d'établir des relations plus durables et fondées sur la confiance avec la population locale, de prévenir de nouvelles violations contre les femmes et les enfants, de promouvoir les enquêtes sur les violations commises et de contribuer par la suite à l'élaboration de mesures de réadaptation et de réinsertion des victimes.

La création de conditions propices à la participation des femmes à tous les aspects et à tous les stades de la consolidation de la paix et des processus politiques doit être adaptée aux spécificités de chaque situation. La priorité doit également être accordée aux qualifications professionnelles des femmes ainsi qu'à leurs intérêts personnels. Dans ce contexte, les États doivent s'employer à protéger la famille et la maternité, ainsi que les valeurs familiales traditionnelles, qui constituent le pilier moral de toutes les sociétés et la clef d'un développement social prospère à l'avenir.

Un domaine de coopération important consiste à garantir l'accès des femmes aux ressources, à la technologie et aux services bancaires dans le contexte de la reconstruction durable des États après un conflit. Une attention accrue doit être accordée aux problèmes liés à la promotion des femmes, à la réduction de la pauvreté et à l'accès des femmes à l'éducation dans les pays en situation de conflit armé. Les mesures coercitives unilatérales constituent un grave problème à cet égard. Elles ont des conséquences dévastatrices sur les femmes et sur le bien-être de leur famille, et les privent de perspectives, de possibilités d'emploi, d'éducation, de protection sociale et d'autres avantages. Nous demandons à l'ONU de surveiller activement les effets négatifs de ces mesures. Ces questions et d'autres doivent être au centre des préoccupations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Il doit y accorder une plus grande attention. Il est important d'éviter la politisation, et le processus de prise de décisions au sein du Groupe doit satisfaire aux exigences de transparence et de cohérence entre ses membres.

De manière générale, ce qui garantit l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité, c'est la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), une résolution fondamentale, et le strict respect de son mandat, selon lequel les questions relatives aux femmes doivent être traitées dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le cadre des situations inscrites à son ordre du jour. Le Conseil doit se concentrer sur des tâches spécifiques et éviter que son action fasse double emploi avec celle de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix.

Le fait que des femmes sont tuées ou blessées, notamment à la suite d'un recours aveugle ou excessif à la force, est extrêmement préoccupant. À cet égard, nous ne pouvons manquer d'appeler l'attention sur la situation à Gaza et sur l'escalade sans précédent des affrontements entre Israéliens et Palestiniens, dont les victimes sont principalement des femmes et des enfants. L'ampleur de cette catastrophe humanitaire ne cesse de croître. Les femmes sont victimes d'actes de terrorisme et d'attaques aveugles contre des zones densément peuplées. Nous demandons aux parties de faire preuve de retenue, d'engager une désescalade, de reprendre le dialogue et de parvenir à un règlement politique et diplomatique de ce conflit de longue date. Pour notre part, nous nous attachons à mettre fin à l'effusion de sang par tous les moyens possibles, y compris au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Il est très important d'éviter de politiser nos discussions. Malheureusement, certaines délégations ne respectent toujours pas cette règle. Il nous semble très important de veiller à ce que nos propres forces armées honorent les engagements qui ont été pris. Les représentantes du Royaume-Uni et des États-Unis ne se soucient guère, hélas, d'enquêter sur les infractions sexuelles commises contre des femmes en Afghanistan et en Iraq mais, pour une raison qui nous échappe, elles accordent une attention toute particulière à la situation en Ukraine.

En résumé, nous tenons à rappeler que l'instauration d'un environnement qui permette aux femmes de participer aux processus de paix en toute sécurité n'est possible que si la sécurité globale de tous les participants au processus est assurée. Ce n'est que grâce à cette approche que nous pourrions parvenir à une paix véritable, durable et viable, en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées. Pour notre part, nous réaffirmons être disposés à collaborer dans un esprit constructif avec tous les États pour ce qui est d'assurer la participation égale des femmes à la résolution des problèmes de sécurité et au règlement pacifique des conflits.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Brésil d'avoir organisé ce débat public sur le thème « La participation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales : de la théorie à la pratique ». Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2023/725), et nous prenons acte des exposés entendus ce matin de la part des autres intervenantes, que nous avons écoutées avec attention.

Année après année, lors du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, nous, les États, discutons de l'importance de consolider les efforts pour garantir la participation pleine, égale et véritable, en toute sécurité, des femmes aux processus de médiation et de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux autres résolutions connexes. De même, chaque année, nous concluons que les efforts déployés sont insuffisants et qu'un très grand nombre de femmes et de filles dans le monde entier continuent d'être victimes de formes de violence multiples et croisées, que leur participation à la vie sociale, politique et économique reste limitée et qu'elles demeurent prisonnières d'une discrimination fondée sur le genre ancrée dans des structures institutionnalisées.

Dans ce contexte, le thème de ce débat annuel prend toute son importance. Comment la communauté internationale peut-elle contribuer à faire passer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de la théorie à la pratique ? Ma délégation est préoccupée par la diminution du nombre de femmes participant en qualité de négociatrices ou de représentantes aux processus de paix en cours codirigés par l'ONU. En 2022, les femmes n'étaient représentées à ces postes qu'à hauteur de 16 %, contre 19 % en 2021 et 23 % en 2020. Je me réfère également à l'avertissement contenu dans l'évaluation écrite, publiée en août, de la mise en œuvre du Plan d'action se rapportant à la stratégie relative aux questions de genre de la Commission de consolidation de la paix, qui souligne que malgré l'augmentation du nombre d'intervenantes aux réunions de la Commission, les recommandations spécifiques sur la situation des femmes sur le terrain sont insuffisantes et trop peu détaillées. Nous souscrivons aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général, et à cet égard, ma délégation souhaite présenter les points suivants pour examen.

Premièrement, il est impératif d'intégrer les questions de genre dans tous les mandats du Conseil et les produits de l'ONU, y compris ceux liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, à l'application du principe de responsabilité et à la justice

transitionnelle, ainsi qu'à la participation aux processus de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Les résolutions 2692 (2023), 2699 (2023) et 2700 (2023), sur la situation en Haïti, constituent de bons exemples de documents qui tiennent compte des questions de genre. Elles comportent des dispositions fortes qui encouragent la participation politique des femmes, préconisent la mise en place d'un cadre pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et promeuvent l'augmentation du nombre de conseillers spécialisés dans la lutte contre la violence fondée sur le genre au sein du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Deuxièmement, des ressources doivent être mobilisées pour former les forces de maintien et de consolidation de la paix, les femmes et les jeunes artisans de la paix, ainsi que les défenseuses des droits humains, dans le but de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et de promouvoir un leadership tenant compte des questions de genre.

Troisièmement, nous devons encourager l'ONU, les institutions nationales et les organisations de la société civile à coopérer à l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000).

Enfin, dans le cadre de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, nous avons réaffirmé ce matin, par la voie d'une déclaration à la presse, notre engagement en faveur d'actions visant à permettre aux femmes de faire entendre leur voix et à donner forme à leurs revendications, dans le but ultime de progresser dans l'avènement de sociétés justes, inclusives et pacifiques.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau pour se pencher sur le thème essentiel des femmes et de la paix et de la sécurité. Depuis l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) en octobre 2000, nous avons continué à plaider pour faire entendre la voix des femmes dans les débats sur la paix et la sécurité. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de ses observations et les intervenantes de leurs présentations éclairantes.

En mars, sous la présidence du Mozambique, le Conseil a eu l'occasion de réaffirmer l'importance de la résolution 1325 (2000), de faire le point sur son application et de fixer des objectifs pour son vingt-cinquième anniversaire, en 2025 (voir S/PV.9276). Aujourd'hui, il est évident que même si nous avons fait quelques progrès vers une participation pleine, égale et véritable des femmes, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Nous nous félicitons des contributions apportées par les femmes sur le terrain dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au Conseil, nous continuons d'entendre des exposés éclairants et enrichissants de femmes courageuses, dont la lutte énergique pour les droits des femmes a profondément transformé leurs communautés, parfois au prix d'énormes sacrifices personnels. Il est évident que les voix et les perspectives des femmes sont indispensables aux efforts de paix et qu'il faut donc les encourager et les protéger.

Le Ghana est un fervent défenseur de la participation des femmes à tous les échelons de la prise de décision aux niveaux national, régional et international. Nous sommes convaincus que le leadership des femmes et leur participation à la vie politique et publique sur un pied d'égalité avec les hommes sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable. C'est pourquoi le nombre de femmes occupant des fonctions de direction au Ghana a considérablement augmenté au fil du temps. Et nous avons la ferme intention de continuer à progresser dans ce domaine.

Dans ce contexte, le Ghana souhaite insister sur les trois points suivants quant aux moyens de traduire la théorie en actions concrètes s'agissant de la participation pleine, égale et véritable des femmes.

Tout d'abord, le Conseil de sécurité doit renforcer son appui aux cadres comme le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, qui rassemble les États Membres de l'ONU, des organisations régionales, des groupes de la société civile et le secteur privé pour promouvoir la sécurité économique et le leadership des femmes. Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble doivent tirer parti de ces partenariats pour renforcer la participation des secteurs public et privé au financement des efforts en faveur de la paix et du relèvement après les conflits. Le secteur privé peut jouer un rôle plus important et utile dans la consolidation de la paix grâce à un soutien logistique, une aide financière, des réductions et un appui à titre gracieux en faveur des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.

Deuxièmement, le Conseil doit créer un environnement sûr pour les femmes qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité, y compris les médiatrices, les militantes locales, les journalistes et les soldates de la paix, afin qu'elles puissent mener à bien leur travail grâce à des plateformes en ligne et hors ligne. Les représentantes de la société civile et les artisanes de la paix qui présentent des exposés au Conseil méritent une attention particulière. Ces personnes, ainsi que leurs familles, doivent bénéficier de la plus grande protection de la part de l'ONU. Dans

cette optique, nous renouvelons les appels lancés au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, en vue de la mise en place d'un cadre de protection pour les femmes qui coopèrent avec l'ONU.

Enfin, une coopération bilatérale efficace ainsi que la collaboration entre les organisations régionales en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont d'une importance capitale pour accélérer l'autonomisation économique des femmes en matière de paix et de sécurité et les initiatives d'autonomisation des femmes. Par conséquent, nous encourageons de tels partenariats.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'engagement du Ghana à garantir l'inclusion des femmes dans nos initiatives de gouvernance et de paix à tous les niveaux. Nous continuerons à protéger leurs droits et à mieux faire entendre leur voix à l'appui des actions visant à accélérer le développement durable.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. Je remercie également les intervenantes pour la pertinence de leurs analyses et de leurs recommandations.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer le plein appui de Malte aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la participation des femmes à la paix et à la sécurité. Dans le climat actuel, Malte est convaincue que le Conseil de sécurité peut s'exprimer d'une seule voix sur le principe qu'il faut protéger tous les civils en Israël et à Gaza. Les conséquences dévastatrices de ce conflit sur les femmes et les filles doivent être au cœur de nos délibérations. La participation véritable des femmes à la tête des processus politiques et de paix dans l'ensemble de la région, y compris en Libye, en Iraq et en Syrie, est une condition préalable indispensable à l'instauration d'une paix durable.

Les réactions négatives contre les droits des femmes sont évidentes dans le cadre des quelque 200 conflits armés et les actes de violence organisée qui sévissent dans le monde. Les solutions que nous apporterons à ces problèmes seront déterminantes pour garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Depuis leur prise du pouvoir, il y a deux ans, les Taliban ont institutionnalisé, à la fois dans leurs politiques et dans leurs pratiques, la persécution et la

discrimination systématiques des Afghanes. Il s'agit là de violations flagrantes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention sur les droits politiques de la femme, auxquelles l'Afghanistan est tenu de se conformer. Les experts en droits humains des Nations Unies avertissent que les graves violations des droits de la personne commises contre les femmes et les filles en Afghanistan, qui s'intensifient, pourraient constituer une persécution fondée sur le genre, un crime contre l'humanité, et pourraient même être qualifiées d'apartheid sexiste.

Au Yémen, le respect des principes fondamentaux en matière de droits humains et humanitaires, qui est exigé par l'ONU, est aussi mis à l'épreuve, ce qui empêche les femmes de jouer pleinement le rôle d'agentes de changement au sein de leur société. Les restrictions à la liberté de circulation et d'expression des femmes et l'interdiction faite aux femmes de travailler pour les Nations Unies et dans les organisations non gouvernementales sont autant de violations de leurs droits humains fondamentaux. Face à ces restrictions, on ne peut se contenter de rustines bureaucratiques. Il faut les traiter comme des politiques qui institutionnalisent la discrimination systématique fondée sur le genre.

Pendant que la violence fondée sur le genre progresse sous toutes ses formes, la participation des femmes aux processus de paix régresse. En 2022, le niveau de représentation des femmes dans les processus de paix soutenus par l'ONU est passé de 23 % à 16 % seulement. L'ONU doit non seulement montrer l'exemple, mais aussi honorer ses engagements.

Au Mali, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a joué un rôle crucial dans la promotion du quota de 30 % de femmes. Nous exhortons le Gouvernement de transition à continuer d'appuyer ces avancées.

En outre, pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et renforcer la protection, il faut adopter des approches centrées sur les personnes rescapées. Cela est particulièrement important lorsque les services de santé sont attaqués. Le Soudan est un exemple à cet égard, car les femmes et les jeunes filles en déplacement sont terrorisées en raison des risques de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Je voudrais lancer trois appels à l'action.

Premièrement, le désarmement et la maîtrise des armements sont au cœur des priorités concernant les

femmes et la paix et la sécurité ; or, les dépenses militaires mondiales atteignent des niveaux sans précédent. En mettant un terme aux transferts illicites d'armes et de munitions, nous pouvons affaiblir les liens entre la militarisation et la violence fondée sur le genre.

Deuxièmement, grâce à un financement souple et à long terme des organisations humanitaires locales de défense des droits des femmes et dirigées par des femmes, nous pouvons combler le déficit de financement pour les initiatives en faveur de l'égalité des sexes dans les situations de crise.

Troisièmement, le système des Nations Unies doit veiller à ce que les risques auxquels les défenseuses des droits humains sont confrontées ne servent jamais de prétexte à leur exclusion. Les mandats que nous autorisons doivent permettre d'assurer le suivi de ces risques et des représailles, et d'y remédier.

Ayant souscrit à la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, Malte est déterminée à faire entendre la voix des femmes et à donner suite aux recommandations de la société civile, notamment dans le cadre de l'élaboration de son deuxième plan d'action national.

Pour terminer, je voudrais citer M^{me} Yasmeen Al-Eryani, qui s'est exprimée devant le Conseil en mai sur le recul inédit des droits et libertés des femmes yéménites, qui avaient été acquis de haute lutte. Elle a déclaré : « [c]es droits fondamentaux ne doivent pas être utilisés pour gagner de l'influence, et ils ne doivent jamais être l'objet d'un marchandage ». (*S/PV.9323, p. 6*)

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Brésil pour l'organisation de ce débat public, le Secrétaire général pour l'ouverture de notre séance ce matin et les intervenantes pour leurs éclairages précieux.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption, à Paris, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits des femmes et des filles font l'objet d'attaques préoccupantes. En réponse, nous devons mettre en œuvre, dans toutes leurs dimensions, les 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité qui ont été adoptées par le Conseil, depuis la résolution 1325 (2000), il y a bientôt 23 ans, jusqu'à la résolution 2493 (2019). Je souhaiterais insister sur quatre points.

Premièrement, nous devons œuvrer pour la participation pleine, égale et significative des femmes à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix. À cet égard, la France soutient un renforcement de la participation et

de la protection des femmes dans les missions et dans les opérations des Nations Unies. Notre pays finance ainsi la formation d'officiers féminins et de conseillers sur les questions de genre. Nous appuyons les initiatives favorisant les candidatures féminines à l'ensemble de ces postes. En outre, nous devons associer davantage les femmes aux pourparlers de paix et à la réponse humanitaire. Nous savons en effet que leur participation améliore significativement les conditions pour aboutir à une paix durable. Il est indispensable d'introduire des dispositions relatives à l'égalité de genre et aux droits des femmes dans les accords de paix.

Deuxièmement, nous devons promouvoir les actions en faveur des droits des femmes et des filles avant, pendant et après les conflits. À cet égard, notre pays s'engage à financer davantage encore les organisations féministes par la voie d'un fonds dédié, dont nous avons augmenté le financement à hauteur de 250 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

Troisièmement, nous devons lutter avec force contre les atteintes aux droits des femmes et des filles. Et je pense en particulier à l'Afghanistan, où elles subissent des violations massives et systématiques de leurs droits. Tous les États Membres ont l'obligation de respecter les engagements internationaux auxquels ils ont souscrit, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Quatrièmement, il nous faut lutter contre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre en temps de conflit. Le Secrétaire général l'a rappelé dans son rapport (S/2023/725) : depuis cinq ans, le nombre de femmes et de filles vivant dans des pays affectés par un conflit a augmenté de moitié. Au Soudan, comme nous l'avons entendu plus tôt ce matin, et sur de nombreux autres théâtres de conflit, les femmes et les filles sont exposées à ces conflits et à ces violences, parfois utilisées comme une tactique de guerre.

En réponse, nous devons lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes et nous devons répondre aux besoins des victimes, tout d'abord en leur garantissant l'accès aux soins et aux services de santé essentiels, dont les services de santé sexuelle et reproductive. La France rappelle également son soutien à la Cour pénale internationale dans ses enquêtes sur les violences sexuelles en temps de conflit. Elle encourage par ailleurs le Conseil à mettre sous sanction les auteurs de ces violences.

La France continuera de mener une diplomatie féministe et d'œuvrer à la mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité à travers son troisième plan national d'action. Notre pays salue les femmes qui, au sein des gouvernements, au sein de la société civile,

à tout niveau de responsabilité, œuvrent pour le maintien de la paix et de la sécurité. En tant que membre du groupe des engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, la France encourage les nouveaux membres élus du Conseil à rejoindre cette initiative importante.

Je souhaiterais enfin me joindre à l'appel des organisations de la société civile à ce que le Conseil combatte toute tentative d'intimidation ou de représailles qui vise les femmes qui témoignent courageusement devant cette institution. Ces femmes représentaient l'année dernière près de la moitié des personnes invitées au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, et elles apportent une contribution non seulement précieuse, mais indispensable au travail de cette institution.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé. L'Albanie soutient fermement les efforts qu'il déploie en vue de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau mondial. Je remercie également les intervenantes d'aujourd'hui – M^{me} Bahous, M^{me} Spoljaric Egger, M^{me} de Oliveira et M^{me} Al-Karib – de leurs observations et de nous aider à mieux comprendre la phase actuelle de mise en œuvre et les problèmes liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous avons accompli des progrès remarquables dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. Cependant, le chemin qui mène de la théorie à la pratique reste semé d'embûches. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/725) montre que les femmes continuent d'être régulièrement exclues des processus de paix, notamment en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits, la consolidation et le maintien de la paix, tandis que l'impunité pour les atrocités commises à l'encontre des femmes et des filles reste de mise. L'expérience unique des femmes en tant que dirigeantes et agentes de changement offre des perspectives essentielles en matière de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits. Lorsque les femmes participent au processus de paix, la paix dure plus longtemps. Des efforts concertés sont nécessaires pour combler le fossé et garantir la participation véritable des femmes aux processus internationaux de paix et de sécurité. À cette fin, je souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, les gouvernements et les organisations doivent aligner leurs pratiques sur la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures et mettre en place des mécanismes institutionnels adéquats pour traduire la théorie en une mise en œuvre efficace.

Deuxièmement, nous devons apporter des changements transformateurs pour remettre en question les normes sociétales et les modèles d'entreprise afin d'éliminer les pratiques discriminatoires et de veiller à ce que les femmes aient accès aux mêmes possibilités à tous les niveaux.

Troisièmement, nous devons, à l'ONU, encourager les formations tenant compte des questions de genre et en augmenter le nombre pour toutes les composantes des missions de maintien de la paix des Nations Unies afin de créer un environnement favorable pour les femmes et d'atténuer la violence fondée sur le genre et les actes d'exploitation sexuelle des femmes au sein des contingents. L'Albanie appuie fermement l'objectif du Secrétaire général consistant à faire advenir un changement radical s'agissant de la participation des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix au cours de l'année à venir.

Nous devons donner à la société civile une voix qui sera entendue au Conseil de sécurité. Nous devons faire plus pour intégrer le travail des femmes au niveau local dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En tant que membre du groupe d'États qui ont adopté des engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, et en tant que membre du Conseil de sécurité qui a joint le geste à la parole durant ses présidences du Conseil, l'Albanie reste déterminée à faire entendre la voix des femmes et à donner suite aux recommandations adressées par la société civile au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, je voudrais évoquer les recommandations de Mmes Bennoune, Modi et Juan sur la situation des femmes et des filles – respectivement en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud – appelant à les protéger contre les persécutions liées au genre et contre toutes les formes de violence sexuelle et à faire en sorte que les femmes participent aux initiatives de consolidation de la paix.

Je tiens à souligner que le Gouvernement albanais met nettement l'accent sur les politiques visant à stimuler la participation véritable des femmes à la vie publique. Selon la carte mondiale *Femmes en politique : 2023*, élaborée par ONU-Femmes et l'Union interparlementaire, l'Albanie se classe au premier rang en ce qui concerne la proportion de femmes ministres et au quarante-deuxième rang en ce qui concerne le pourcentage de femmes au Parlement, soit une progression de 12 places par rapport à l'année 2021. La représentation des femmes albanaïses en politique est aujourd'hui supérieure à la moyenne de l'Union européenne. D'autre part, le classement de l'Albanie dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes

s'améliore de manière continue et significative. Le Forum économique mondial a classé l'Albanie au dix-septième rang sur 146 pays dans son *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde* de 2023.

Alors que nous approchons de la fin de notre mandat au Conseil de sécurité et qu'il s'agit pour nous du dernier débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, je tiens à réaffirmer que la question des femmes et de la paix et de la sécurité a été l'une de nos principales priorités au Conseil. Nous avons fait de notre mieux pour veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et de la sécurité soit pleinement et concrètement intégré à tous les aspects des travaux du Conseil, y compris en mettant l'accent sur la participation véritable et sûre des intervenantes de la société civile au Conseil. Nous avons le privilège de servir de coordonnateur de l'initiative relative aux engagements communs pour 2023 et de travailler en étroite collaboration avec d'autres pays partageant les mêmes idées et qui croient au pouvoir transformateur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé cet important débat public sur la participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales. Je remercie tout particulièrement S. E. M. Mauro Vieira, Ministre des affaires étrangères du Brésil, de présider ce débat. Je remercie également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenantes pour leurs exposés détaillés.

En tant que signataire de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, le Japon est déterminé à faire entendre la voix des femmes et à donner suite aux recommandations de la société civile présentées au Conseil de sécurité. Pour sa part, lors du débat public sur la consolidation de la paix qui s'est tenu pendant sa présidence en janvier de cette année (voir S/PV.9250), le Japon a invité M^{me} Diago Ndiaye, Présidente du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à faire un exposé au Conseil. Je lui suis reconnaissante d'avoir adressé au Conseil plusieurs recommandations pratiques, dont je voudrais à présent souligner quelques-unes.

Tout d'abord, il y a un appel à investir dans les personnes, en mettant l'accent sur les femmes et les filles, afin de garantir l'inclusion sociale, ce qui permettra de renforcer la résilience et l'efficacité des institutions.

Deuxièmement, les gouvernements sont instamment invités à donner la priorité au développement des infrastructures communautaires et à la fourniture de biens de première nécessité pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

Enfin, ses recommandations soulignent l'importance de traiter des questions telles que les urgences sanitaires, la stabilité économique et la sécurité alimentaire.

Ces suggestions insistent clairement sur l'importance de répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des filles pour s'attaquer aux causes profondes de leur sous-représentation et de leur exclusion des questions de paix et de sécurité. Cette démarche s'inscrit dans l'approche holistique adoptée de longue date par le Japon en matière de coopération internationale, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans divers domaines, notamment l'éducation, la santé, l'émancipation économique, les droits de l'homme, le leadership et les normes et législations au niveau mondial. Le Japon est déterminé à poursuivre ces efforts.

Au niveau du pays, les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité doivent servir d'outil global pour suivre les mesures prises et leur mise en œuvre sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en particulier sur la participation. Je me réjouis de constater qu'un nombre croissant d'États Membres adoptent de tels plans, dont la plupart sont assortis d'un dispositif de suivi, comme le souligne le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/725). Le Conseil de sécurité doit continuer à encourager les États Membres à adopter et à mettre en œuvre un plan d'action national pour se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil.

En outre, la participation constitue le premier élément clef du troisième plan d'action national actuel du Japon, qui a été formulé en étroite consultation avec les organisations de la société civile et la population en général. Je voudrais également souligner que le plan d'action actuel reconnaît spécifiquement l'importance d'apporter un soutien aux rescapé(e)s de violences sexuelles fondées sur le genre et liées aux conflits, ce qui englobe les personnes de tous les genres et les minorités sexuelles.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la participation des femmes à la paix et à la sécurité nécessite une approche holistique. Cela vaut pour les efforts déployés par chaque État Membre au niveau national. Le Japon a favorisé l'accès des femmes aux postes de direction dans

les institutions politiques, ainsi que dans les institutions chargées de la justice, de la sécurité et de la défense, par le biais du plan quinquennal de base pour l'égalité des genres, assorti d'objectifs chiffrés. Les services et organismes gouvernementaux compétents suivent les progrès accomplis et prennent des mesures pour combler les lacunes éventuelles.

Au niveau régional, le Japon copréside avec le Viet Nam le Groupe de travail d'experts en opérations de maintien de la paix de la Réunion des ministres de la défense de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Plus, une plateforme pour l'ASEAN et ses huit partenaires de dialogue. Les coprésidents ont mis en place un cadre pour les femmes et la paix et la sécurité au sein de ce groupe et, grâce au partage des bonnes pratiques et à l'invitation d'experts éminents, ils ont contribué à sensibiliser le public aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris à l'importance d'une participation significative des soldates de la paix pour l'efficacité des opérations.

Enfin, je voudrais informer le Conseil qu'en septembre de cette année, M^{me} Kamikawa Yoko est devenue Ministre des affaires étrangères du Japon. Elle a beaucoup travaillé sur la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité avant même de devenir Ministre des affaires étrangères et a créé une ligue parlementaire pour les femmes et la paix et la sécurité au Japon l'année dernière. Sous sa direction, nous continuerons à déployer tous les efforts possibles pour que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité aux processus de paix et qu'elles y jouent un rôle de premier plan, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la tenue de cette importante séance sous la présidence brésilienne. Nous remercions le Secrétaire général Guterres et les intervenantes pour leurs exposés.

En Chine, on dit que « les femmes soutiennent la moitié du ciel » et que « les femmes sont tout aussi compétentes que les hommes ». Il y a plus de 20 ans, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 1325 (2000), indiquant clairement que la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, est essentielle pour faire progresser la paix et la sécurité. Dans le contexte actuel de multiples conflits mondiaux, un examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) nous aidera à garder à l'esprit l'importante mission consistant à protéger les droits et les intérêts des femmes et à promouvoir leur participation afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais partager avec mes collègues les quatre observations suivantes.

Premièrement, nous devons nous engager à prévenir et à résoudre les conflits de manière globale. Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/725) note que la détérioration des conditions de sécurité au niveau mondial est un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des genres. Au Moyen-Orient, la reprise des combats a entraîné la mort de plus de 7 000 personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants. En Afrique et en Amérique latine, le terrorisme, les conflits armés et la violence des armes ont particulièrement touché les femmes et les enfants. Nous appelons la communauté internationale à faire preuve d'un plus grand sens de l'urgence, à promouvoir rapidement le règlement politique des crises pertinentes, à veiller à ce que les femmes soient protégées contre la violence, à renforcer leur sentiment de sécurité et à créer un environnement pacifique et tranquille pour leur épanouissement. À cet égard, le Conseil de sécurité en particulier doit s'acquitter de son devoir de prendre des mesures collectives responsables et effectives pour faire face à la crise actuelle en Palestine et en Israël, et promouvoir une cessation des hostilités afin de créer les conditions d'une protection efficace des civils, notamment des femmes.

Deuxièmement, nous devons nous engager à mettre l'égalité des sexes en pratique. Le Secrétaire général Guterres a déclaré un jour que les femmes dirigeantes sont essentielles à la paix et au progrès pour toutes et tous. Nous saluons sincèrement les femmes qui sont intervenues dans les zones de conflit. Nous reconnaissons pleinement leur participation active aux efforts de médiation et aux situations dans lesquelles leur sécurité personnelle est mise en danger. Ces dernières années, le Secrétariat a lancé un certain nombre d'initiatives positives visant à augmenter le pourcentage de femmes parmi les hauts fonctionnaires et les chefs de mission, ce dont la Chine se félicite.

Nous appelons la communauté internationale à intégrer davantage la dimension de genre à toutes les étapes des processus de paix, à tirer pleinement parti des avantages uniques que les femmes ont à offrir, et à éliminer les obstacles inutiles à la participation égale des femmes aux efforts de médiation et de négociation, en leur accordant ainsi un plus grand pouvoir de décision.

Troisièmement, nous devons œuvrer à l'autonomisation et au développement économiques des femmes. Il s'agit non seulement d'un moyen sûr de parvenir à l'égalité des sexes, mais aussi d'une condition inhérente à la réalisation des objectifs de développement durable. Au Rwanda, la technologie chinoise Juncao a permis à de

nombreuses agricultrices de devenir chefs d'entreprise. Dans les Îles Salomon, la fourniture de bateaux de pêche et la construction de marchés agricoles – qui font tous deux partie de programmes d'aide chinois – ont donné aux femmes locales de nouvelles possibilités de générer des revenus et de créer de la richesse. Au Népal, les femmes rurales ont non seulement reçu des prêts de la Chine pour lutter contre la pauvreté, mais elles ont également diversifié leurs revenus et amélioré leur statut social grâce à leurs compétences. Ces exemples illustrent parfaitement que le développement est la clef du règlement de tous les problèmes et le moyen fondamental d'améliorer le statut des femmes. Le Conseil et la communauté internationale doivent mettre en pratique le concept de développement pour la paix, promouvoir l'autonomisation des femmes sur la base du développement et créer de meilleures conditions pour que les femmes puissent renforcer leurs propres capacités.

Quatrièmement, nous devons nous engager à renforcer la coopération et le partenariat au niveau mondial. Comme le dit le proverbe, l'union fait la force. Il ne sera pas possible d'accélérer la concrétisation des engagements pris au regard du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sans une contribution robuste de l'ensemble du système des Nations Unies et de tous les partenaires internationaux et régionaux. Nous espérons que des organisations telles qu'ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement continueront d'enrichir et d'améliorer la boîte à outils et la feuille de route pour le développement des femmes afin de relever efficacement les défis auxquels celles-ci sont confrontées, notamment la pauvreté, la discrimination, la violence et la fracture numérique entre les sexes. Nous invitons la communauté internationale à contribuer activement à la reconstruction des zones de conflit et à accroître les investissements dans les soins de santé, l'éducation et la formation en vue d'améliorer la situation des femmes. Nous appelons au renforcement de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et à la promotion de flux de capitaux, de ressources humaines et de technologies plus importants vers les pays en développement afin de réduire l'écart entre les pays en matière de développement des femmes.

La Chine a toujours plaidé en faveur de l'égalité des genres, appuyé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et contribué à la cause du développement des femmes au niveau international. Nous avons mis à la disposition de l'ONU plus de 1 000 soldates de la paix, coopéré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour créer le Prix UNESCO pour

l'éducation des filles et des femmes, financé les soins de santé et l'éducation des femmes et des filles dans les pays en développement et intégré les échanges et la coopération sur les questions relatives aux femmes dans le Forum sur la coopération sino-africaine et le Forum sur la coopération sino-arabe, entre autres mécanismes multilatéraux de coopération. Cette semaine, le treizième Congrès national des femmes s'est ouvert dans notre capitale, Beijing, où se sont réunies plus de 1 800 déléguées venues de toute la Chine pour discuter de l'évolution de la condition féminine dans cette nouvelle ère. La Chine est prête à renforcer les partenariats avec diverses parties, au moyen de son propre développement et de la coopération internationale, afin de réaliser de nouveaux progrès et d'obtenir de nouvelles avancées dans la cause mondiale des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

M^{me} Pandor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à remercier la République fédérative du Brésil d'avoir organisé le présent débat public afin de discuter de la manière dont nous pouvons passer de la théorie à la pratique et renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité internationales. Nous saluons les exposés instructifs de tous les intervenants de ce matin.

L'Afrique du Sud estime qu'à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il convient de redoubler d'efforts au niveau international pour se concentrer sur la mise en œuvre des engagements pris en vue de promouvoir la participation des femmes à tous les processus de paix. Nous avons lancé le même appel en 2019, lorsque le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2493 (2019), proposée par l'Afrique du Sud (voir S/PV.8649). Il est donc décourageant de constater que le pourcentage de femmes dans les négociations de paix n'est aujourd'hui que de 19 % dans les processus menés par l'ONU, alors qu'il était de 23 % en 2020. Nous sommes convaincus que les accords de paix sont plus durables lorsque les femmes sont présentes à la table des négociations.

Le Secrétaire général indique dans son rapport (S/2023/725) plusieurs mesures concrètes que nous, les États Membres, pouvons prendre pour inverser cette tendance, et l'Afrique du Sud souscrit largement à ces propositions. Nous

notons également que l'environnement sécuritaire mondial actuel peut contribuer à annuler les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous appelons donc de nouveau à une action urgente pour parvenir à la paix dans la guerre entre Israël et Gaza, dans les conflits sur le continent africain et dans celui entre la Russie et l'Ukraine. Dans ce contexte, il est alarmant de constater que le nombre de femmes et de filles vivant dans des situations de conflit a augmenté de 50 % en 2022 par rapport à 2017, en raison de la multiplication des conflits armés depuis lors.

L'Afrique du Sud s'est efforcée d'apporter sa contribution. Nous avons lancé le Forum annuel Gertrude Shope pour le dialogue, en 2015, ainsi que le réseau des médiatrices pour former des cohortes de négociatrices et d'observatrices de la paix africaines. Cette formation a énormément contribué à rapprocher les femmes au sein des communautés et à fixer des objectifs pour la participation directe des femmes aux délégations de paix et aux équipes de négociation. Cette initiative a montré que des femmes autonomisées peuvent contribuer à la paix et à la stabilité et venir en aide à d'autres femmes vivant dans des conditions de vulnérabilité. L'Afrique du Sud contribue également à la formation et au renforcement des capacités des femmes dans les processus de paix aux niveaux continental et local. Nous organisons des programmes annuels de formation pour les jeunes et les femmes sur le règlement des conflits, la médiation et la négociation à destination des femmes de pays touchés par des conflits. Certaines d'entre elles sont maintenant membres d'initiatives de consolidation de la paix dans leurs pays respectifs. Nous apprécions vraiment les partenariats que nous avons établis avec le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, qui est la plateforme de l'Union africaine pour les médiatrices, ainsi qu'avec le Gouvernement norvégien.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général, tels que décrits dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix plus » et la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui continuent à faire progresser de manière positive le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de la contribution apportée par les soldates de la paix sud-africaines, qui jouent un rôle déterminant sur le terrain lorsqu'elles sont déployées dans le cadre de missions. Il s'agit notamment de personnes dévouées telles que la major Felicia Thobeka Mswane, qui était auparavant coordonnatrice des feux d'appui pour la brigade d'intervention de la force de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(MONUSCO) ; la lieutenant-colonelle Martha Masango, cheffe de la cellule de renseignement de la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO ; la major Seitebatso Pearl Block, responsable des opérations d'information de la MONUSCO, qui a reçu, en 2017, le Prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres ; et la lieutenant-colonelle Fulufheto Kouter, commandante du contingent des services de police sud-africains au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, qui a récemment été récompensée pour l'excellente direction qu'elle assure auprès de ses collègues.

Pour terminer, à la lumière de nos discussions d'hier sur la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (voir S/PV.9451), je voudrais saluer le rôle fondamental joué par les organisations de la société civile dans la recherche d'une paix durable. À cet égard, je tiens à souligner la solidarité intercommunautaire forgée par l'organisation palestinienne Women of the Sun et l'organisation israélienne Women Wage Peace pour exhorter les parties à recourir au dialogue et à la diplomatie afin de parvenir à une paix juste, globale et durable. Ces partenariats sont un exemple de militantisme positif et d'un volontarisme source d'inspiration de la part de femmes qui s'efforcent de trouver une solution dans le contexte de l'occupation continue de la Palestine. Nous encourageons ces femmes à continuer de faire preuve de solidarité face à l'adversité et à l'aggravation de la crise politique et sécuritaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et européennes du Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie la présidence brésilienne pour l'organisation de ce débat public et souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe Feminist Foreign Policy Plus.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup à accomplir. Les femmes et les filles continuent de faire face à de multiples défis concernant leur participation aux processus décisionnels. Elles sont toujours exclues trop souvent des efforts de prévention et de résolution des conflits. Le temps est à l'action afin que la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix passe de la théorie à la pratique, et ce à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prise de décision en matière de paix et de sécurité.

Posons-nous donc réellement la question de savoir ce que nous pouvons faire de plus, et comment nous pouvons agir différemment, pour que cette participation pleine, égale et significative des femmes et des filles devienne une réalité. Et, avant tout, donnons des réponses efficaces à ces questions.

L'appui du Luxembourg au renforcement du rôle des femmes en tant qu'agentes de la paix s'inscrit dans le cadre de notre politique étrangère féministe et de notre plan d'action national « Femmes et paix et sécurité » lancé en 2018, qui est actuellement en cours de prolongation. Afin de permettre la participation des femmes dans toute leur diversité à la réalisation des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et d'éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination, nous devons prendre en compte deux aspects essentiels.

Premièrement, il faut atteindre l'égalité des genres. L'absence de progrès dans la promotion de l'égalité des genres est étroitement liée à un manque de compréhension du rôle essentiel que joue l'égalité des genres dans l'amélioration de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. Pour remédier à l'inégalité des genres, nous devons adopter une approche globale et agir de manière concertée dans toutes les enceintes multilatérales, y compris, évidemment, à l'ONU. Si les guerres sont faites par les hommes, faisons des femmes le moteur de la paix. Mais ne nous méprenons pas, toute mission en faveur de l'égalité des genres est incomplète sans la participation des hommes et des garçons à l'agenda féministe.

Deuxièmement, il faut défendre la santé et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Permettre aux femmes et aux jeunes filles d'exercer leur autonomie corporelle est une étape indispensable pour atteindre l'égalité des genres et permettre aux femmes et aux filles de prendre part aux processus de paix. La mise à disposition d'informations et d'une éducation sur la santé et les droits sexuels, et l'accessibilité des services de santé sexuelle et reproductive créent des sociétés plus justes, plus résilientes et plus durables dans lesquelles chaque femme peut décider de son futur.

Alors qu'une nouvelle crise au Moyen-Orient vient ébranler la paix et la sécurité à l'échelle mondiale, la nécessité de progresser dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste plus cruciale que jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ce qui s'est passé à Gaza au cours de la semaine écoulée reflète la réalité d'aujourd'hui. Plus de 60 % des victimes d'attaques contre des civils sont des femmes et des enfants. Je dois être honnête : malgré les efforts déployés au niveau mondial en faveur de l'autonomisation des femmes et les appels à l'égalité des sexes, la réalité pour les femmes est encore loin d'être idéale. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont les premières victimes de l'absence de paix et de la progression de l'insécurité. Cela doit retentir comme un signal d'alarme pour la communauté mondiale et l'inciter à investir davantage dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale. Par conséquent, elles doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la solution et comme des agentes efficaces de la paix.

Je me focaliserai aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, nous devons fondamentalement comprendre ce qu'est la participation des femmes. L'autonomisation et la mobilisation des femmes ne doivent pas être considérées comme un fardeau, mais plutôt comme un investissement, une norme mondiale vers laquelle tout le monde doit tendre. Une autonomisation et une participation véritables des femmes dans les sphères économique, sociale et politique renforcent la résilience de la société et contribuent à faire progresser la paix. Je l'ai constaté de mes propres yeux avec la contribution positive des soldates de la paix sur le terrain.

Deuxièmement, nous devons investir dans le leadership des femmes dans les processus de paix. Les données montrent que la participation des femmes accroît la probabilité que des accords de paix soient conclus. Cependant,

les femmes restent sous-représentées dans les processus de paix et ne sont souvent pas équipées pour les rôles qu'elles assument dans les scénarios de conflit. Nous devons donc investir davantage dans le rôle des femmes, y compris au sein du système des Nations Unies, afin de créer un environnement sûr et propice à la réussite et à l'épanouissement des femmes dans les processus de paix mondiaux.

Troisièmement, nous devons promouvoir l'éducation des femmes. L'éducation reste la clef pour éliminer les obstacles et accroître la participation des femmes à la vie de la société. Cependant, en Afghanistan, plus de 80 % des femmes et des filles en âge d'être scolarisées ne vont pas à l'école. C'est vivement préoccupant. L'éducation inclusive est le fondement d'un avenir meilleur pour l'Afghanistan. L'Indonésie travaille donc très dur pour promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation en Afghanistan. L'Indonésie reste déterminée à offrir des bourses d'études et des formations aux Afghanes et continue d'œuvrer à la construction d'un environnement favorable et d'une société inclusive, pour une paix durable en Afghanistan.

La voie vers la paix et la sécurité mondiales passe nécessairement par la pleine participation des femmes. L'Indonésie restera en première ligne pour tracer la voie vers un meilleur avenir pour nous tous et un meilleur avenir pour les femmes, ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance et de la reprendre après la levée de la 9453^e séance, qui se tiendra cet après-midi.

La séance est suspendue à 13 heures.